

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Mauro Martella, M. Louis Mégroz, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

Mme Vally Carter, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, M. Smult Kouame, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Arnaud Weiss, Secrétaire général adjoint
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de M. Salvatore SPAGNOLO (MCG), en remplacement de Mme Elzimar ZERMATTEN, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- | | | | |
|----|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | 363-24.05
Entrée en matière
Fr. 640'000.-- | Nouveau dépôt de Rambossons – Equipements intérieurs –
Crédit d'investissement | <u>p. 1759</u> |
| b) | 364-24.05
Entrée en matière
Fr. 730'000.-- | Mesure II – Lutte contre les îlots de chaleur urbains – Crédit
d'investissement | <u>p. 1760</u> |
| c) | 365-24.05
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2023 de la Fondation
communale immobilière de Lancy (FCIL) | <u>p. 1760</u> |
| d) | 366-24.05
Entrée en matière | Examen et approbation des comptes 2023 de la Fondation
communale pour le logement de personnes âgées | <u>p. 1761</u> |
| e) | 367-24.05
Entrée en matière
Fr. 553'000.-- | Giratoire de la Praille – Crédit d'investissement | <u>p. 1762</u> |
| f) | 368-24.05
Entrée en matière
Fr. 1'340'000.-- | Chemin des Mérinos, chemin de l'Adret – Aménagement –
Crédit d'investissement complémentaire | <u>p. 1763</u> |
| g) | 369-24.05
Entrée en matière
Fr. 1'185'500.-- | Transformation de locaux pour la création d'un EVEP accueil
temporaire – Crédit d'étude et de réalisation | <u>p. 1764</u> |
| h) | 370-24.05
Entrée en matière
Fr. 1'043'000.-- | Chemin des Rambossons Est – Secteur Palettes –
Assainissement, développement fibre optique – Crédit
d'investissement | <u>p. 1765</u> |
| i) | 371-24.05
Entrée en matière
Fr. 383'500.-- | Tressy-Cordy 3 – Stabilisation des fondations – Crédit
d'étude et de travaux | <u>p. 1766</u> |
| j) | 372-24.05
Entrée en matière
Fr. 375'500.-- | Grand-Lancy 62 – Stabilisation des fondations – Crédit
d'étude et de travaux | <u>p. 1767</u> |

8) Motions – Résolutions

- | | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Examen et approbation du rapport d'activité 2023 de la Fondation communale
immobilière de Lancy (FCIL) (R109-2024) | <u>p. 1768</u> |
| b) | Motion des groupes Socialiste et PLR « Pour un jardin du souvenir aussi beau qu'un
jardin » (M110-2024) | <u>p. 1769</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

- 9) Examen et approbation des comptes de l'HAGES (vote) **p. 1773**

RAPPORTS DE COMMISSION

- 10) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- a) 361-24.04 **Arrêté** Approbation des comptes 2023 de la commune de Lancy – Rapport de la Commission des finances, séance du 24 avril 2024 (M. Armando COUTO) **p. 1774**
 - b) M082-2023 **Vote** Motion « Pour des emprunts responsables » - Rapports de la Commission des finances, séances des 28 février et 24 avril 2024 (M. Thierry DEROBERT et M. Armando COUTO) **p. 1778**
 - c) M107A-2024 **Vote** Motion « A l'assaut des crêtes de Lancy » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 25 avril 2024 (Mme Kristine BEUN) **p. 1780**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 11) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 26 mars 2024, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Fréquentation des centres d'art en 2023 et axes de programmation pour 2024 **p. 1782**
 - b) Fréquentation de la Bibliothèque municipale de Lancy en 2023 et axes de programmation pour 2024 **p. 1783**
 - c) Etat des lieux sur les réflexions et possibilités quant à l'extension de la Bibliothèque municipale de Lancy **p. 1784**
 - d) Divers
- 12) Commission de la sécurité, séance du 27 mars 2024, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation sur les contrôles routiers effectués en 2023-2024 (voitures, motos et cyclistes) **p. 1785**
 - b) Présentation de la protection civile (PCi) **p. 1786**
- 13) Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont, séance du 17 avril 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 1787**
 - b) Projets futurs **p. 1788**
 - c) Divers
- 14) Commission des travaux, séance du 22 avril 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
Initiatives plan climat – Grands projets énergétiques **p. 1789**
- 15) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 23 avril 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Mesures climat II – Lutte contre les îlots de chaleur **p. 1790**
 - b) Eco-bonus lancéen **p. 1791**
 - c) Retour sur la campagne Mode durable **p. 1792**
 - d) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

- 16) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 25 avril 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Nuisances sonores Léman Express – Suivi de la motion 012A-2020 **p. 1793**
 - b) Mesures du Plan d'agglomération franco-valdo-genevois, bilan des mesures sur le territoire lancéen **p. 1794**
 - c) Divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 17) Réponse du Conseil administratif à la motion M100-2023 « Pour le développement des installations photovoltaïques du patrimoine bâti de la Ville de Lancy » **p. 1795**

POINTS FINAUX

- 18) Propositions individuelles et questions **p. 1798**
- 19) Election du Bureau du Conseil municipal **p. 1801**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 16 mai 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs les chef-fes de service, Mesdames et Messieurs du public.

Je tiens tout d'abord à excuser notre Présidente, Caroline Monod, Mme Vally Carter, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, M. Smult Kouamé et M. Vincent Mayer.

POINTS INITIAUX

- 1) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR SALVATORE SPAGNOLO (MCG), EN REMPLACEMENT DE MADAME ELZIMAR ZERMATTEN, DEMISSIONNAIRE**

M. Colleoni : je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections du 25 avril.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Mme Equey :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Elzimar SOUZA OLIVEIRA ZERMATTEN, membre du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Salvatore SPAGNOLO accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Liza Lombardi Gauthier
Cheffe de service »*

M. Colleoni : j'invite M. Spagnolo à venir devant nous et l'assemblée à se lever.

L'assemblée se lève.

M. Colleoni : M. Spagnolo, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Spagnolo : je le jure.

M. Colleoni : merci et bienvenue. Je vous invite à rejoindre votre place.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Colleoni : j'ai une petite modification, c'est de supprimer le point 20) de l'ordre du jour.

M. Dérobert : en accord avec la Présidente, au point 10b), il devrait aussi y avoir un retour de la Commission des finances du 28 février 2024, de ma part, sur la motion « Pour des emprunts responsables ».

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2024

Le procès-verbal est approuvé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : la première communication est une lettre de M. José Filipe, qui n'était pas très content suite à la réponse donnée par le Conseil administratif. Suite à cette lettre, une réponse sera faite par le Conseil administratif.

Nous avons reçu un courrier pour un appel à l'action pour la sécurité des cyclistes à Lancy. Notre Secrétaire va nous en donner lecture.

Mme Equey :

Lettre de M. Rafael Pinto du 30 avril 2024

« Appel à l'action pour la sécurité des cyclistes à Lancy

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour l'acceptation du crédit d'investissement de 292'000 CHF destiné à la mise en place de la stratégie cyclable de la Ville de Lancy et à la réalisation d'avant-projets nécessaires pour améliorer le réseau cyclable lancéen. Cette décision témoigne de votre engagement envers la promotion d'une mobilité urbaine sécuritaire et accessible à tous. En votre qualité de conseillers municipaux, vous avez le pouvoir et la responsabilité de façonner l'avenir de notre ville, en particulier en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de ses citoyens.

C'est dans ce contexte que je souhaite attirer votre attention sur les problèmes auxquels nous, cyclistes, sommes confrontés chaque jour sur nos routes. Le vélo est un élément essentiel d'une mobilité urbaine durable. Cependant, la sécurité des cyclistes à Lancy reste une préoccupation majeure en raison de comportements routiers dangereux et des infrastructures parfois inadaptées.

Les infractions telles que le non-respect des priorités, les dépassements dangereux, l'intrusion dans les sas vélos par les deux-roues motorisés et les voitures, ainsi que l'utilisation des pistes cyclables par les scooters et motos, sont des comportements courants que je subis, notamment avec mon fils âgé de deux ans et demi, ou suis témoin au quotidien et qui mettent en péril la sécurité et la vie des cyclistes.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures et/ou leur inadaptation aux cyclistes est un problème qu'il faut adresser. Prenons l'exemple du carrefour des Esserts. Son récent réaménagement a augmenté les risques pour les cyclistes, rendant ce point névralgique plus dangereux et insécurisant qu'auparavant. De plus, l'absence de sas pour cyclistes sur certaines voies ainsi que les problèmes persistants tels que la bande cyclable étroite à la rue des Bossons et la chaussée en mauvais état au chemin des Maisonnettes, chemin des Recluses et chemin des Voirons, nécessitent une attention urgente, entre autres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Quelques propositions d'amélioration :

- 1. Révision des aménagements problématiques : il est crucial de revoir et d'améliorer les aménagements qui ont prouvé être insuffisants ou dangereux pour les cyclistes, en particulier au carrefour des Esserts et à la place des Ormeaux ;*
- 2. Extension et entretien des infrastructures cyclables : prioriser l'élargissement des pistes cyclables existantes et veiller à leur entretien régulier et déneigement pour garantir la sécurité de tous les usagers ;*
- 3. Campagnes de sensibilisation : lancer des campagnes de sensibilisation destinées à tous les usagers de la route pour promouvoir le respect mutuel et la connaissance des règles spécifiques aux interactions avec les cyclistes.*

Je suis conscient des efforts que la commune de Lancy a déjà consacrés à la promotion du vélo et je vous remercie pour ces initiatives. Cependant, sans mesures complémentaires pour assurer la sécurité des cyclistes, l'efficacité de ces initiatives reste limitée. J'invite donc chaque membre du Conseil municipal à considérer ces propositions comme une priorité pour notre communauté.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste à votre disposition pour discuter de ces propositions plus en détail ou pour participer à toute initiative visant à améliorer la situation.

Ensemble, nous pouvons travailler à faire de Lancy un exemple de mobilité durable et sécuritaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Protéger les cyclistes, c'est protéger les familles.

Rafael Pinto »

M. Colleoni : le Bureau a décidé de renvoyer cela au Conseil administratif.

Nous avons reçu le rapport d'activité 2023 du Bureau de médiation administrative. Si quelqu'un souhaite le consulter, il est à disposition au secrétariat.

Nous avons reçu le compte rendu du Pouvoir judiciaire. Si vous le souhaitez il est également à disposition au secrétariat.

Nous avons reçu un magazine des Communes suisses également à disposition au secrétariat.

La dernière communication du Bureau, c'est le Tournoi des élu.es qui aura lieu le 26 mai, pétanque et football. Si quelqu'un est intéressé, il peut s'adresser à M. Clémence.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme Gachet : une demande que nous formulons à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Dès lors qu'il y a des questions en lien avec des objets qui sont traités en commission, on vous remercie de passer par nous, les magistrats, plutôt que par les chefs de service, parce que les approches et les réponses ne sont pas forcément simples et aisées pour eux. Donc, nous vous remercions de nous interpellier, nous magistrats, et on relayera le cas échéant vos interrogations si on ne peut pas y répondre.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Nouveau dépôt de Rambossons – Equipements intérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 640'000.--) (363-24.05)
=====

M. Bonfanti : Monsieur le Président de séance, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, en avril 2022, le Conseil municipal a voté favorablement l'acquisition au régime de la propriété par étages d'un entrepôt ainsi que des bureaux pour le Service de l'environnement. Ce crédit d'investissement a pour objectif d'équiper le futur entrepôt et les surfaces de bureaux dans l'immeuble industriel du côté de l'avenue des Communes-Réunies et du chemin des Rambossons au Grand-Lancy. Les travaux arrivent à bout touchant, ce qui permettra notamment à l'équipe des jardiniers du Grand-Lancy d'être accueillie d'ici à la fin de l'année dans un tout nouveau bâtiment et si possible équipé. La préparation de ce crédit a été menée par le service de l'environnement en étroite collaboration avec le service des travaux et de l'énergie. Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette entrée en matière en renvoyant cet objet en Commissions de l'environnement et des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**b) Mesure II – Lutte contre les îlots de chaleur urbains – Crédit d'investissement
(Fr. 730'000.--) (364-24.05)**

=====

M. Bonfanti : Monsieur le Président de séance, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, certains de nos aménagements extérieurs ne répondent plus ou que partiellement aux enjeux d'usage notamment. En ce sens et en lien direct avec des mesures inscrites dans le plan climat communal, l'unité développement durable et le service de l'environnement ont priorisé des zones urbaines problématiques, notamment d'îlots de chaleur, auxquelles nous devons trouver des réponses rapidement. Certains aménagements ou équipements publics ne peuvent plus être utilisés pendant une période de la journée, c'est notamment le cas pour certaines places de jeux avec un manque d'ombre ou encore un effet d'albédo augmentant la chaleur de certains revêtements. Les solutions existent : arborisation, végétalisation, création d'ombrage artificiel, choix des matériaux... Il s'agit ainsi d'augmenter la valeur climatique de certains périmètres de notre territoire communal. Le service de l'environnement a ainsi établi une étude sur plusieurs sites pilotes afin de mettre en œuvre rapidement des dispositifs d'ombrage modulables. Le crédit de construction qui vous est soumis ce soir en entrée en matière a pour objectif de mettre en œuvre de multiples mesures permettant de répondre aux problématiques et d'offrir des zones d'ombrage définies comme prioritaires. Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette entrée en matière en renvoyant cet objet en Commissions de l'environnement et des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances.

c) Examen et approbation des comptes 2023 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (365-24.05)

=====

Mme Moyard : comme chaque année, la FCIL que je préside vous soumet ses comptes et plus loin dans l'ordre du jour son rapport d'activité. Comptes qui ont été établis par une fiduciaire, audités par le même auditeur que celui qui s'occupe des comptes de la Ville de Lancy. Un exercice relativement habituel, qui ne présente pas de particularités importantes, qui se solde par un résultat d'un peu plus de Fr.2 millions, une situation saine, un patrimoine en développement puisque notamment un nouvel immeuble a été mis en service à la fin de l'année 2023 et deux nouveaux immeubles début 2024. Comme chaque année, vous avez reçu l'entier des documents. Bien sûr qu'il vous est loisible, si vous le souhaitez, de renvoyer en commission pour étude plus approfondie, sinon nous ne serons pas tristes si vous optez pour un vote sur le siège.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : comme Mme Moyard l'a indiqué, le Bureau propose un vote sur le siège. S'il n'y a pas d'autres propositions, je fais voter cette proposition.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 365-24.05 est accepté par 26 oui, 0 non, 2 abstentions.

d) Examen et approbation des comptes 2023 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (366-24.05)

Mme Moyard : dans la même veine, notre deuxième fondation communale, celle pour le logement de personnes âgées à Lancy.

Pour rappel, parce que c'est une petite spécialité, c'est une fondation propriétaire, qui possède les bâtiments de l'HEPS de l'Adret et des deux EMS des Mouilles et de la Vendée, mais qui n'exploite pas ce qui s'y passe dedans, puisqu'il y a quelques années, l'Etat a demandé la séparation. Avant c'était le cas, à la fois elle possédait et elle exploitait, l'Etat a demandé la séparation en deux entités distinctes et nous parlerons un peu plus tard dans l'ordre du jour de l'autre entité, l'HAGES.

Ici, vous avez les comptes de la FCLPA qui là aussi présente une totale stabilité, un résultat de Fr. 945'622.--, qui est un petit peu supérieur à ce qui avait été budgété, et une situation financière globalement extrêmement stable, extrêmement saine. L'exploitation se passe bien, il n'y a rien d'essentiel à vous dire ce soir.

Comme avant, si vous le souhaitez, une présentation peut vous être faite en Commission des finances, autrement vous pouvez volontiers le voter ce soir.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : nous allons maintenant voter la proposition de discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 26 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Vogel : au vu de mon rôle dans la FCLPA, je vais m'abstenir sur le vote d'approbation des comptes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

M. Dérobert : je vais suivre M. Vogel, étant au Bureau de la FCLPA.

M. Couto : faisant part aussi de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, je vais m'abstenir lors du vote.

M. Vergain : pour les mêmes raisons, je m'abstiendrai aussi.

M. Colleoni : nous allons voter maintenant l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 366-24.05 est accepté par 24 oui, 0 non, 4 abstentions.

e) Giratoire de la Praille – Crédit d'investissement (Fr. 553'000.--) (367-24.05)

=====

Mme Moyard : ce crédit d'investissement, pour la somme de Fr. 553'000.--, est issu d'assez longues réflexions d'un groupe appelé le « Groupe de suivi de la Praille (GSP) », constitué de l'ATE, de l'Office cantonale du génie civil et de la Ville de Lancy, qui remonte à la création du centre commercial de la Praille. Ce groupe a pour but d'améliorer l'accessibilité de la mobilité douce au centre commercial, ce qui est un peu une gageure quand on voit où il est situé. Différentes améliorations ont été faites, notamment des questions de signalétique et d'abris couverts pour les vélos. Ce projet concerne une sécurisation du passage du giratoire proche du centre commercial pour les cyclistes.

Etant donné qu'on ne peut pas toucher le giratoire, cela donne un projet qui constitue une amélioration mais qui est relativement complexe. Je ne vais pas aller plus dans les détails, mais c'est un projet qui tient beaucoup à cœur à l'Office cantonal du génie civil, ainsi qu'au GSP. C'est pour cela qu'il vous est présenté, avec une participation tout à fait sensible de deux tiers des coûts pour la partie liée à ce projet par le GSP et le Canton, et il reste la charge d'un dernier tiers à la Ville de Lancy.

Un autre élément a été ajouté dans ce crédit d'investissement, puisqu'on est sur le même site, on en avait déjà parlé il y a quelque temps, c'est le rehaussement des quais des arrêts stade de Genève. Je vous avais soumis il y a quelques mois un crédit d'investissement pour d'autres arrêts. Ces deux arrêts sont intégrés dans ce crédit d'investissement, cela va de soi que ces travaux-là sont payés entièrement par la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Le Conseil administratif vous propose de renvoyer ce crédit d'investissement à une Commission conjointe des travaux et des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention,

M. Dérobert : j'aimerais rendre attentif à un problème, j'espère que ce sera traité en commission. Il y a deux choses : la première, si j'ai bien lu les plans qu'on nous a envoyés, il y aura une suppression de places moto qui ne sont pas légion dans le coin et qu'on minimise de plus en plus.

Je ne suis pas contre le fait qu'on utilise ces places moto pour faire passer les cyclistes – en effet ce carrefour est relativement accidentogène, et ce sera une bonne chose si les cyclistes peuvent traverser en plus grande sécurité.

Mais quand on parle de plus grande sécurité, il y a aussi quelque chose de récurrent, je regrette que ce ne soit pas forcément abordé, je sais que cela a toujours posé des problèmes et que la solution n'a jamais pu être apportée. C'aurait peut-être été l'occasion de faire passer un passage-piétons supplémentaire qui rejoindrait la deuxième partie du giratoire quand on vient de la Praille en direction du Bachet. Il y a énormément de piétons qui essaient de passer par le centre du giratoire, en-dessous de l'autoroute, pour rejoindre l'autre côté.

On nous a expliqué maintes fois qu'il n'était pas possible d'en mettre un là, mais maintenant si l'Office du génie civil est impliqué dans ces travaux, je pense que c'est le moment qu'on fasse un peu le forcing pour installer ce passage-piétons. Il est nécessaire, il y a régulièrement des piétons qui veulent passer par là, qui ne font pas l'effort de tourner, et souvent il y a des conflits entre véhicules motorisés ou non et ces piétons. Je souhaite que ce soit abordé en commission et que, d'ici là, ce point puisse être travaillé par les services pour voir ce qu'il pourrait être fait.

M. Bonfanti : la demande a déjà été faite il y a quelques années, l'OCT n'entrera pas en matière sur cette proposition dans la mesure où ce passage-piétons créerait un enclonement et bloquerait totalement le giratoire. Les gens traverseraient et bloqueraient le giratoire, ce qui n'est pas souhaité dans la mesure où il y a des transports publics. Cela bloquerait les transports publics et les autres véhicules. La demande a été faite et je peux déjà vous dire que si on redemandait, on nous donnerait exactement la même réponse.

M. Colleoni : le Bureau propose un renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances. Nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Chemin des Mérinos, chemin de l'Adret – Aménagement – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 1'340'000.--) (368-24.05)

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit complémentaire. On commence enfin à voir la fin des travaux, le bout du tunnel, respectivement du chemin, dans le quartier de Pont-Rouge, et on s'en réjouit puisque cela fait déjà quelque temps que les immeubles sont tous sortis de terre et sont en service. Comme vous le savez, la construction de l'école n'a pas débuté dans le même timing que les logements, mais on se félicite que sa taille ait pu être doublée, ce qui explique en partie le retard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Les travaux sur l'école sont terminés puisque l'école est en fonction depuis la rentrée, mais les aménagements extérieurs ne sont pas encore totalement terminés. Ensuite il faut supprimer la piste de chantier sur le chemin de l'Adret, qui descend depuis le petit giratoire sur Eugène-Lance. Ensuite, il s'agit de terminer les aménagements extérieurs de cette deuxième partie du quartier. On se réjouit déjà de pouvoir l'inaugurer fin août prochain.

Un crédit avait été voté en 2019 et il est nécessaire de vous présenter une demande de complément à hauteur du montant indiqué en titre. Il s'explique pour les différentes raisons qui vous sont notamment indiquées en page 2 et qui seront détaillées en commission. Principalement, on a décidé de faire le fameux escalier que vous avez certainement toutes et tous pris pour arriver plus rapidement à la gare de Pont-Rouge, notamment depuis ici. Il y a eu également des renchérissements, quelques modifications techniques et quelques améliorations qui n'étaient pas prévues à la base qui expliquent ce crédit complémentaire.

Nous vous remercions d'avance d'y faire bon accueil et vous proposons également un renvoi en Commission conjointe des travaux et des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.

g) Transformation de locaux pour la création d'un EVEP accueil temporaire – Crédit d'étude et de réalisation (Fr. 1'185'500.--) (369-24.05)

=====

Mme Moyard : un crédit conjoint d'étude et d'investissement pour ce projet ambitieux que soutient le Conseil administratif qui est de fournir une nouvelle prestation qui n'existe pas sur notre commune, mais qui existe dans quelques autres communes, à savoir Vernier et la Ville de Genève.

Il s'agit d'un EVEP en système multi-âge d'accueil temporaire, entre deux semaines à trois mois, pour des situations d'urgence. C'est une prestation supplémentaire du service des affaires sociales si l'on veut, c'est-à-dire que dans l'accompagnement de familles qui se trouvent dans une détresse importante temporaire, cela peut être une nécessité - on pense par exemple à des grands-parents qui gardent un enfant et qui auraient subitement un accident ou tomberaient gravement malades, ou un parent qui devrait être hospitalisé, des choses de ce genre. Ce n'est pas pour les personnes qui n'ont pas de solution de garde, parce que cela malheureusement, tant que nous n'avons pas répondu à l'entier de la pénurie, c'est le cas de centaines de familles encore à Lancy et ailleurs dans le Canton.

Cet EVEP serait situé dans les locaux que la garderie Caroll, depuis que nous l'avons rénovée et déménagée dans les locaux d'à côté, a laissés libres. Vu la taille et la disposition des locaux, c'est l'aménagement intérieur et les aménagements extérieurs qui seraient possibles sur ce lieu que nous louons actuellement. Il y aurait des synergies tout à fait intéressantes avec justement l'EVEP Caroll qui serait juste à côté, l'un des plus évidents étant notamment le fait de partager le jardin, les aménagements extérieurs, mais également l'intendance et avoir des synergies en matière de collations et de goûters.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Projet ambitieux, qui a été présenté sous forme d'information à la Commission sociale et petite enfance lors de sa dernière séance, et le Conseil administratif vous propose également un renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances pour étudier plus avant les questions liées aux travaux.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.

h) Chemin des Rambossons Est – Secteur Palettes – Assainissement, développement fibre optique – Crédit d'investissement (Fr. 1'043'000.--) (370-24.05)

=====

Mme Moyard : il s'agit d'un crédit d'investissement principalement pour de la reconstruction et de la rénovation de différents collecteurs situés dans le quartier des Semailles, entre Rambossons et l'avenue Eugène-Lance et Communes-Réunies, différents secteurs qui vous sont listés. Il s'agit d'entretien puisque ce sont des collecteurs relativement anciens et ils sont dans un état quelque peu dégradé. Comme d'habitude avec les collecteurs, l'entier est payé sur 40 annuités par le Fonds intercommunal d'assainissement.

En combinaison sur cet exposé des motifs – on essaie toujours de le faire au moment où on fait des fouilles, vous savez que les travaux de génie civil sont extrêmement coûteux et que dès qu'on éventre la route, autant le faire pour tout ce qu'il y a à faire passer dessous – nous profitons de faire avancer la fibre optique sur ce tronçon. Cela va de soi que cela n'est pas pris en charge par le FIA, mais cela nous permet de faire d'une pierre deux coups et de réduire les coûts, en comparaison avec si on devait faire les travaux séparément. Nous nous sommes également coordonnés avec les SIG qui doivent poser des conduites de chauffage à distance et qui vont également passer ici, cela fait même du trois en un.

Le Conseil administratif vous remercie d'avance de votre soutien sur cet objet et vous propose un renvoi en Commission conjointe des travaux et des finances.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière de cet objet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : le Bureau propose un renvoi en Commission conjointe des travaux et des finances.

Mme Ruerat : le groupe Socialiste, vu que l'exposé des motifs est clair, qu'il y a toutes les explications tant techniques que financières concernant ce crédit d'investissement, propose de voter sur le siège.

M. Colleoni : nous allons voter cette proposition.

La proposition de discussion immédiate est refusée par 17 non, 11 oui, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

M. Colleoni : nous allons maintenant voter le renvoi à la Commission conjointe travaux et finances.

Le renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention.

**i) Tressy-Cordy 3 – Stabilisation des fondations – Crédit d'étude et de travaux
(Fr. 383'500.--) (371-24.05)**

=====

Mme Moyard : je vais m'exprimer une seule fois sur ce point et le suivant parce que c'est le même problème. Ces deux bâtiments sont l'un à côté de l'autre et ils ont comme point commun d'être sur le même sol et de s'affaisser tous les deux, à la fois notre immeuble de logements, Tressy-Cordy 3, et notre bâtiment du Grand-Lancy 62 qui comporte à la fois quelques logements et des locaux pour le service de l'environnement.

Il s'agit donc d'étudier quelle est la meilleure stratégie pour supprimer cette situation et rétablir les fondations, étant donné que non seulement cela s'affaisse, mais les façades se fissurent, etc. Et donc, il faudra faire de la reprise en sous-œuvre, probablement en allant mettre des micro-pieux. Ce sont des travaux relativement complexes, relativement coûteux également. Nous avons déjà pré-étudié un certain nombre de choses et maintenant il faut passer à l'acte pour résorber ce problème. A défaut, la situation va empirer, ce que nous ne souhaitons pas, qui plus est dans des bâtiments d'intérêt patrimonial, donc il s'agit de prendre des mesures rapidement.

Je vous remercie d'avance pour votre entrée en matière et le renvoi en Commission conjointe des travaux et des finances, qui aura beaucoup de sujets à traiter.

M. Dérobert : en 2014, on a voté un crédit de Fr. 3'115'000.— pour la rénovation de ce bâtiment. En 2017, on a voté Fr. 685'000.— de rallonge à ce crédit pour la rénovation de ce bâtiment. En 2020, on a voté le bouclage des comptes avec Fr. 204'028.26 pour arriver à finaliser ce bâtiment. Donc, un peu plus de Fr. 4 millions ont été dépensés il n'y a pas si longtemps.

Je m'étonne un peu – et je pourrais dire que je suis un peu fâché - que moins de 4 ans plus tard, on se rende compte qu'on n'est pas allé jusqu'au bout de la rénovation de ce bâtiment. Je trouve cela un peu lamentable. Madame la Conseillère administrative nous dira que ce n'était pas elle qui était en charge à l'époque, je l'entends bien, mais je pense qu'il était important de le noter parce que depuis 10 ans maintenant on vote régulièrement des budgets pour la rénovation, alors oui il y avait une grosse rénovation, mais apparemment elle n'a pas été jusqu'au bout.

Même s'il est évident qu'on est devant le fait accompli et qu'on n'a pas tellement d'autres choix que de voter ce crédit, même si on peut l'étudier au passage, mais qu'il va falloir faire ces travaux sinon c'est le bâtiment qu'on va perdre, je trouve un peu triste la façon dont on mène ces travaux à Lancy.

Mme Moyard : M. le Conseiller municipal, je suis sûre que cela vous mettra beaucoup de baume au cœur d'entendre que j'ai eu la même réaction que vous. Je me suis demandé très concrètement comment il était possible d'en arriver là, parce qu'un affaissement comme cela, cela ne sort pas du jour au lendemain. Ce qui est vrai, c'est que la situation empire de plus en plus, donc au début on ne voit pas forcément et après de plus en plus on voit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Effectivement, vous avez raison, je ne connais pas tous les détails, j'ai reparcouru les exposés des motifs et constaté que c'étaient des travaux assez lourds, assez complexes, mais on avait un peu mis des emplâtres sur une jambe de bois. A la fin des travaux, on s'est rendu compte que probablement on n'avait pas agi au bon endroit, ce qui est relativement regrettable, peut-être parce que cela a été mal étudié, ou que cela a manqué de synergie. En effet, aujourd'hui, c'est un crédit d'investissement qui est monté par le pôle génie civil, alors que précédemment cela avait été géré par les architectes et les techniciens, mais principalement par les architectes.

Je peux volontiers faire un mea culpa au nom de l'administration, même si je n'y suis pour rien à titre personnel, mais je pense qu'il y a eu peut-être une mauvaise estimation des études complémentaires. Je ne suis pas en mesure de dire si tout au début il y a eu des erreurs de jugement et si tout au début il n'était pas encore possible de le savoir. Ce qui est sûr, c'est qu'il fallait avoir un regard croisé et que les regards d'architectes ne suffisaient pas.

Effectivement, je dois vous dire que ce n'est certainement pas le premier et j'espère un des derniers crédits que je viens vous présenter, qui ont une histoire ou une origine pas forcément facile à porter. Nous faisons du mieux que nous pouvons en tout cas pour les mener à bien de la manière la plus efficiente économiquement, ainsi qu'en temps et en ressources humaines. C'est aussi cela la continuité, les gens passent, les projets demeurent et sont traités ou non et on fait de notre mieux.

M. Dérobert : je vous entends bien et je vous remercie de cette réponse. C'est vrai que cela fait partie des quelques projets, comme les sous-sols de la bibliothèque au 70, route du Pont-Butin où en effet les études avaient été mal faites. J'espère qu'à l'avenir ce ne sera plus le cas. C'est vrai que ce sont des mauvaises surprises et si de l'eau tout à coup sort de là, normalement elle ressort dans les terrains quand on fait des gros travaux et qu'il y a des tassements de terrain. A n'en pas douter l'eau était déjà présente quand on a commencé les études il y a une dizaine d'années. Je réitère, je trouve dommage que cela n'ait pas été vu.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.

**j) Grand-Lancy 62 – Stabilisation des fondations – Crédit d'étude et de travaux
(Fr. 375'500.--) (372-24.05)**

=====

Mme Moyard : le contexte général vous a déjà été expliqué et la seule bonne nouvelle, c'est que sur ce bâtiment on n'a pas déjà dépensé Fr. 4 millions.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**8) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Examen et approbation du rapport d'activité 2023 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R109-2024)**

Mme Moyard: c'est le pendant, avant il y avait les comptes et maintenant il y a le rapport d'activité.

La FCIL se porte bien. Je vous le disais avant, un nouvel immeuble mis en service, donc 50 nouveaux logements à fin 2023, pour arriver à 566 logements offerts par la Fondation et encore les bâtiments de Bâtie et du Bachet qui ont été livrés depuis et qui font que la Fondation possède aujourd'hui autant de logements que la Ville de Lancy ; elles fournissent un parc immobilier de plus de 1300 logements, ce qui n'est pas rien et qui permet de faire une véritable politique sociale du logement pour nos habitantes et nos habitants.

Cette année 2023 a été également l'occasion d'améliorer les relations et le partenariat extrêmement proche entre la FCIL d'une part et le service sociale d'autre part, puisque le pôle logement du service des affaires sociales traite toutes les inscriptions, toutes les demandes de logement, toutes les pièces à fournir par les personnes et Dieu sait que c'est un travail lourd. Ils sont désormais physiquement juste à côté parce que, depuis la mise en service du bâtiment L13 au haut du chemin de l'Adret, ils sont juste dans les bureaux d'à côté. D'autre part, un logiciel informatique a été mis en service, rôdé et fonctionne aujourd'hui très bien. Donc, toutes les demandes de logement se font là-dessus et cela permet également de gagner de l'efficacité à tous les étages et d'améliorer la qualité de sélection des dossiers, la vision synthétique des dossiers, pour que les différentes commissions d'attribution puissent faire leur travail de manière largement plus qualitative qu'avant.

Sinon, en termes de gouvernance interne à la FCIL, deux groupes de travail de thématique, un sur la résilience climatique et l'autre sur la cohésion sociale des locataires de ces immeubles ont été mis en place, en plus des organes qui traitaient les autres pans d'activité.

La dernière question, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir en commission parce que les conclusions de l'audit n'ont pas encore été rendues : une réflexion se porte sur l'avenir de la FCIL, étant donné qu'elle a maintenant terminé ses projets de construction et qu'elle n'en a pour l'instant pas d'autres. Que fait-on de cette situation ? C'est un travail de réflexion qui est en cours et bien entendu que je reviendrai d'une part auprès du Conseil administratif et d'autre part auprès de certaines de vos commissions d'ici quelques mois.

Je vous remercie d'avance de la confiance que vous pourrez témoigner à votre Fondation communale immobilière et vous pourrez le faire en approuvant ce rapport d'activité sur le siège si cela vous convient.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous vous proposons de voter cet objet.

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

d'approuver le rapport d'activité 2023 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).

La résolution 109-2024 est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Motion des groupes Socialiste et PLR « Pour un jardin du souvenir aussi beau d'un jardin » (M110-2024)

=====
Un jardin du souvenir représente une parcelle particulière au sein d'un cimetière, dédiée à la dispersion des cendres des êtres chers décédés. Cet espace cinéraire collectif public offre la possibilité, sous réserve d'autorisation, de répandre les cendres d'un proche défunt.

Actuellement, en Suisse, près de la moitié des cendres sont dispersées dans un jardin du souvenir. Contrairement à l'époque où ce rituel funéraire était réservé aux défunts démunis, il est aujourd'hui prisé par tous, indépendamment de considérations financières, notamment en raison de l'entretien assuré par les employés du cimetière. Alors que, normalement, la responsabilité de l'entretien des tombes ou des columbariums incombe aux familles, le jardin du souvenir est pris en charge en permanence par un tiers, soulageant ainsi les familles de cette tâche.

Un avantage supplémentaire de ce type de sépulture réside dans le fait que la famille dispose d'un lieu commun de repos pour plusieurs proches. Ainsi, les membres de la famille ou des connaissances peuvent se recueillir en un seul endroit, commémorant ainsi plusieurs proches en même temps.

Outre le jardin du souvenir, d'autres options existent pour les cendres après la crémation, telles que l'inhumation, le columbarium, ou même la conservation des cendres à domicile.

Considérant que

Le Jardin du Souvenir, actuellement en place au sein de notre cimetière municipal, bien que remplissant son rôle de lieu de dispersion des cendres et loin d'être à la hauteur de son intention noble, est actuellement perçu comme peu attrayant et triste par les membres de notre communauté.

La qualité esthétique d'un lieu de souvenir est cruciale pour offrir un espace de recueillement apaisant et respectueux aux familles endeuillées. Actuellement, la tristesse qui émane du Jardin du Souvenir ne reflète pas la dignité et le respect que nous souhaitons accorder à nos défunts et à leurs proches.

Il est de notre devoir de créer un espace qui reflète la dignité et le respect que nous souhaitons accorder à nos défunts et à leurs familles.

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Présenter un projet de réaménagement paysager pour le Jardin du Souvenir, du cimetière de Lancy en tenant compte des éléments évoqués dans la présente motion.

Mme Rosset : je pourrais ce soir, vous parler de l'importance des pratiques funéraires et la période covid nous l'a prouvée et de leur évolution à travers les âges, depuis les rites préhistoriques jusqu'aux innovations contemporaines.

Je pourrais vous présenter comment ces rituels ont été façonnés par les croyances religieuses, les traditions culturelles et les enjeux sociaux de chaque époque. Je pourrais aussi vous parler du cimetière des Rois où il fait bon flâner ou de la statue du Jardin du souvenir du Cimetière Saint Georges.

Un jardin du souvenir aussi beau qu'un jardin.

Je pourrais donc également évoquer le concept de beauté. Comme le dit si bien l'adage italien, « Non è bello ciò che è bello ma è bello ciò che piace », en français " N'est pas beau ce qui est beau, mais est beau ce qui nous plaît". La beauté est à la fois subjective et construite dans le temps. Ce qui est classique aujourd'hui était moderne il y a 200 ans, et ce qui est moderne aujourd'hui sera peut-être classique dans 200 ans.

Les peintures impressionnistes si cotées aujourd'hui, étaient révolutionnaires lors de la première exposition en 1874 et elles furent qualifiées d'esquisses « hâtives et incomplètes, des grattures de palette posées uniformément sur une toile sale sans queue ni tête ».

In fine, je pourrais vous parler d'arbres, fleurs et aménagement paysager.

Mais cette motion est née d'une rencontre qui m'a marquée et que je voudrais partager avec vous. Lors de Demain senior, une dame senior, membre de mon groupe de travail, après trois jours de travail intense où nous avons beaucoup parlé et heureusement de vie, juste avant de nous rendre à l'apéro bien mérité, m'a confié ses préoccupations concernant le jardin du souvenir du cimetière au Grand Lancy. Elle trouvait cet endroit peu à la hauteur. Après l'avoir visité un jour de beau temps, je suis également d'avis que l'aménagement du jardin du souvenir du cimetière au Grand-Lancy pourrait bénéficier d'améliorations.

Parce qu'un jardin du souvenir, aussi beau qu'un jardin, ne naît pas spontanément, mais résulte d'un processus continu de création et de préservation.

Cette motion demande que le Conseil administratif présente un projet pour rendre le jardin du souvenir du cimetière au Grand-Lancy toujours dans le respect de l'environnement plus plaisant.

En espérant que vous ferez bon accueil à cette motion, je demande son renvoi à la Commission environnement et développement durable.

M. Vergain : je remercie la personne qui a si bien parlé de la mort et des traditions funéraires.

Il est vrai qu'un jardin du souvenir, cela doit s'entretenir. La première des choses, c'est que chez nous on peut déjà remercier les employés de la Ville de Lancy, parce qu'ils entretiennent ce cimetière d'une manière magnifique. On a un accueil formidable, parce que pour travailler tous les jours dans les cimetières, j'aimerais bien être accueilli et voir des cimetières aussi bien entretenus que chez nous.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Il est vrai que les gens sont choqués parce qu'il y a de l'herbe un peu partout, mais attendez quelques années parce que c'est quand même nous qui avons demandé qu'ils végétalisent ce cimetière et cela ne se fait pas d'une minute à l'autre.

Pour ce qui est des traditions funéraires, je ne sais pas où vous avez été chercher les chiffres, parce que personnellement j'ai les chiffres, il n'y a pas 50% des cendres qui partent dans les caveaux. On n'appelle cela des caveaux parce qu'au cimetière St-Georges, ce n'est pas marqué jardin du souvenir, c'est marqué caveau no 1, caveau no 2, caveau no 3, caveau no 4, et cela va jusqu'à six. Ce sont des citernes qui sont sous terre avec des grilles dessus. Chez nous, elles ont quand même l'avantage d'être fermées, les cendres qui sont mises à l'intérieur sont en sécurité dans cette citerne, c'est fermé à clé.

Moi, je trouve que le jardin, si le mien était aussi bien entretenu que celui-là, ce serait aussi magnifique. Déjà remercier ces gens.

Ensuite, ce n'est pas 50% des cendres des 80% des personnes qui sont incinérées qui vont dans ces jardins du souvenir, mais chez nous c'est à peu près 10% qui vont dans les caveaux à cendres.

L'idée est bonne d'aller plus loin, mais je ne pense pas que ce soit prioritaire. C'est pourquoi je m'abstiendrai de voter cette motion.

M. Dérobert : on était d'accord sur la motion, mais on n'était juste pas d'accord sur un détail. Pour une fois, il ne fallait quand même pas que le groupe Socialiste et le groupe PLR soient totalement sur la même ligne.

Je vous demanderai qu'on le vote ce soir, parce qu'allons-nous faire de renvoyer en commission pour discuter de la virgule d'un texte sur quelque chose qui est relativement clair, simple et succinct. Pour moi, on est d'accord ou on n'est pas d'accord. Et après on laisse travailler directement le Conseil administratif dessus. Pourquoi demander de faire travailler les services de la commune en commission pour qu'on leur demande à nouveau de travailler si on vote ensuite. Transmettons directement cela au Conseil administratif, on aura une réponse dans les six mois. Je vous invite à voter directement sur le siège.

Mme Beun : concernant le jardin du souvenir, nous étions quelques personnes du groupe MCG à aller sur place afin de constater l'état de ce jardin. Celui-ci est dans un endroit calme où l'on se sent bien à l'aise, extrêmement fleuri et où on peut se recueillir en toute quiétude, ce qui est très agréable.

Nous avons discuté avec l'un des jardiniers des lieux qui s'en occupe très bien. Le jardin nous semble donc parfait ainsi. Pour ces motifs, le groupe MCG refusera la motion.

M. Bonfanti : à la suite des travaux d'aménagement du nouveau columbarium, des visiteurs.ses et des habitantes et habitants ont fait des remarques à nos collaborateurs fossoyeurs sur la qualité du jardin du souvenir. Ces usagères et usagers du cimetière du Grand-Lancy trouvaient en effet que nous avions un espace très agréable, le Colombarium, chaleureux et de fait, mettaient en avant l'aspect austère du jardin du souvenir qui n'était pas à la hauteur des nouveaux aménagements. Une discontinuité en termes de qualité a été créée avec le nouvel aménagement qui permet de faire une comparaison qu'on ne pouvait pas faire auparavant.

En janvier dernier, lors des ateliers de l'événement participatif « Lancy Demain » dédié aux aîné.es de la commune, nous avons aussi eu quelques retours à ce sujet. Le service de l'environnement a ainsi pris la décision de démarrer un projet avec un mandataire et d'y associer les utilisatrices dans certaines réflexions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Ces informations ont été données à mes collègues du Conseil administratif il y a plus de deux mois de cela, donc ce ne sont pas des réflexions qu'on a eues suite au dépôt de cette motion.

Ainsi, un panneau sera posé sur le site pour expliquer la démarche de réaménagement d'un jardin du souvenir et demander la participation des utilisateurs et utilisatrices. Le mandataire sera le même que celui pour le Columbarium afin d'avoir une cohérence d'aménagement entre le jardin du souvenir et le Columbarium.

L'image du nouveau jardin du souvenir sera présentée en séance de commission à la rentrée prochaine et les travaux débiteront en hiver 2024 pour se terminer en hiver 2025.

Voilà ce que je peux dire concernant le jardin du souvenir.

M. Colleoni : nous avons deux propositions. Un vote sur le siège et un renvoi en Commission du développement durable. Nous allons d'abord faire le vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 22 oui, 6 non, 1 abstention.

M. Bonfanti : quoi qu'il adienne de cette motion, nous allons travailler sur le jardin du souvenir.

M. Vogel : le groupe des Verts rejoint les préoccupations du PS et celles du PLR, puisque nous sommes d'avis effectivement qu'il faut un jardin du souvenir qui nous plaise et aussi qu'il ne faut pas freiner l'avancée des travaux sur ce jardin du souvenir. On a entendu jusqu'à présent que les travaux étaient prévus, qu'ils allaient avancer. Pour nous, il n'y avait pas de raison d'avoir une motion, on pouvait aller de l'avant avec les travaux sans avoir besoin d'une motion.

M. Couto : je rejoins l'opinion de mon préopinant, nous non plus nous n'allons pas voter la motion, d'autant plus que le Conseil administratif prétend faire des améliorations. Nous estimons aussi qu'il n'y a pas besoin de cette motion.

M. Dérobert : j'ai bien entendu les paroles de notre Magistrat. Si elles sont vraies et que cela va se faire prochainement et que ce sera présenté, c'est qu'il y a un document qu'il peut nous présenter dans les six mois. A partir de là, rien ne l'empêche d'accepter cette motion, c'est juste aller dans ce sens et soutenir son travail. Vous pouvez faire ce que vous voulez mais cela ne va pas du tout à l'encontre de ce que nous a dit le Magistrat et cela ne lui demandera pas plus de travail.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la motion.

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

Présenter un projet de réaménagement paysager pour le Jardin du Souvenir, du cimetière de Lancy en tenant compte des éléments évoqués dans la présente motion.

La motion M110-2024 est acceptée par 13 oui, 11 non, 5 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**9) EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'HAGES (VOTE)**

Mme Moyard : c'est ce que je vous disais pour l'approbation des comptes de la FCLPA, là il s'agit de l'HAGES, qui est l'association qui exploite les deux EMS ainsi que l'HEPS de l'Adret.

Là, la situation des comptes est un peu moins radieuse. Cette entité prévoit dans ses statuts l'approbation de ses comptes par le Conseil municipal, d'où le fait que ce point soit ajouté.

La situation est un peu moins radieuse étant donné que l'exercice se termine par un résultat négatif d'environ Fr. 500'000.--, pour une raison assez simple, c'est le merveilleux système anciennement de la LIAF, la loi sur les indemnités et les aides financières du canton. Les EMS, par la volonté du Canton, sortent de ce système et entre dans un nouveau. Donc on est dans un système de transition. Le problème principal, c'est que les EMS sont contraints d'appliquer la grille salariale de l'Etat, notamment de donner les mécanismes salariaux - cela on s'en réjouit - mais par contre leurs subventions qui constituent l'essentiel des rentrées ne bougent pas. Donc, ils sont contraints d'avoir des nouvelles charges que leurs revenus ne leur permettent pas d'assumer. Cela donne quelque chose de relativement problématique.

La situation est particulièrement importante pour l'HAGES, surtout avec l'Adret qui est relativement récent, qui est spécial, qui est pilote, qui est unique dans le canton et donc il n'y a particulièrement pas du tout de marge. Tandis que pour les autres EMS qui sont souvent là depuis très longtemps, ils ont le même problème, mais comme ils ont des subventions historiquement un peu plus élevées, ils arrivent plus ou moins à s'en sortir pendant un temps peut-être un peu plus long.

C'est un problème qui est connu. En résumé, ce que l'Etat dit, c'est que ce n'est pas la catastrophe, quand vraiment ils commenceront à être dans le dur, on augmentera leurs subventions et pour l'instant ils peuvent prendre dans leur capital. C'est pour cela que l'exercice est déficitaire. Pour le reste, ce sont des établissements qui fonctionnent extrêmement bien, avec de très bons taux de satisfaction, enquêtes internes, qualité du personnel, qualité de l'encadrement, des animations qui sont proposées, également dans nos deux EMS. C'est une activité dont on peut être fier aujourd'hui qu'elle soit menée correctement, avec tant de cœur par cette association qui œuvre sur délégation pour le bien-être de nos seniors.

Pour la dernière fois de la soirée, si vous le souhaitez vraiment, vous pouvez renvoyer en commission et autrement le voter sur le siège.

M. Vogel : l'HAGES est le bras prestations résidents de la FCLPA et pour la même raison que tout à l'heure, je vais m'abstenir de voter l'approbation des comptes.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote de l'approbation des comptes 2023 de l'HAGES.

Vote accepté par 25 oui, 0 non, 4 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**RAPPORTS DE COMMISSION****10) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

a) Approbation des comptes 2023 de la commune de Lancy (361-24.04) – Rapport de la Commission des finances, séance du 24 avril 2024 (M. Armando COUTO)
=====

M. Couto présente le sujet : Mme Gachet introduit le sujet en rappelant avoir déjà présenté une situation globale.

M. Moro nous fait savoir que l'audit a été réalisé sur la base d'une analyse des principaux risques autour des flux financiers de la Commune en se concentrant notamment sur les impôts et la petite enfance (élément majeur de ces dernières années).

Il ajoute que les revenus et charges ont également été passés en revue, ainsi que les biens immobiliers, et attire l'attention sur le fait qu'il atteste de la conformité des comptes mais sans donner une assurance absolue.

Concernant le résultat, la fiduciaire atteste que les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux statuts et au référentiel MCH2.

Néanmoins, pour l'exercice en question 2023, seules des réserves ont été émises en raison d'une documentation qui n'est pas encore tout à fait adéquate pour la petite enfance en matière d'engagements financiers aussi bien au niveau du fonctionnement que des investissements, mais il est constaté que depuis trois ans, l'administration a pris de nombreuses mesures pour améliorer le système de contrôle interne.

En conclusion M. Moro recommande l'approbation des comptes 2023.

A la question d'un conseiller qui demande pourquoi la répétition du même contenu sur différentes pages du rapport de l'ORPC, néanmoins avec une classification différente, M. Moro explique que cette présentation découle d'une obligation du référentiel comptable MCH2.

Un autre conseiller demande quand la documentation relative au contrôle interne concernant la petite enfance sera finalisée. M. Moro rappelle que la petite enfance a été intégrée à l'administration communale il y a peu de temps, que le processus est en cours et qu'il devrait aboutir en 2024.

Un conseiller demande plus de précisions concernant le montant de Fr. 1'740'000.-- pour l'engagement de travailleurs temporaires. M. Spielmann confirme la masse importante de travailleurs temporaires et précise que cette situation est due principalement à l'externalisation du personnel de piscine, au niveau du service des sports. Il ajoute que les horaires de la piscine ont été étendus, donnant lieu à la nécessité d'un renforcement d'effectifs. Il complète que d'autres services, service des travaux, secrétariat général et service de la culture, ont aussi engagé du personnel auxiliaire pour diverses raisons.

Mme Gachet répond à la question posée par un conseiller concernant le montant du budget attribué aux diverses animations de quartiers qu'une partie du montant dépensé en 2023 se rapporte à ce qui a été mis en place avec la maison de quartier Sous l'Etoile, pour la régulation

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

au niveau des Palettes, quand les incivilités ont augmenté en 2022. L'initiation du dispositif a nécessité une augmentation conséquente des prestations des travailleurs sociaux.

La Présidente fait part d'un constat qui est un écart important entre les investissements qui étaient prévus au budget 2023 et ceux qui ont été finalement réalisés. Mme Gachet fait savoir que le travail pour affiner ce qui est mis au budget de façon à correspondre davantage à ce qui pourra être la réalité a été initié pour le budget 2024 et sera poursuivi.

A la question d'un autre conseiller concernant l'enveloppe de 12 millions de francs votée par le Conseil municipal permettant au Conseil administratif de mobiliser le montant qu'il souhaiterait pour procéder à des amortissements complémentaires afin d'équilibrer les comptes, Mme Gachet a répondu que le Conseil administratif a choisi d'absorber la plus-value relative au patrimoine financier en procédant à des amortissements complémentaires à hauteur d'un peu plus de 9 millions de francs.

A la dernière question d'un conseiller, M. Santangelo précise que le montant exact des amortissements complémentaires s'est élevé à Fr. 9'936'894.--.

À l'unanimité, la Commission approuve les comptes 2023.

Mme Bonvin Bonfanti : le groupe des Verts et Vertes remercie l'administration pour sa bonne gestion des deniers publics et plus spécialement Mme Touzelet et son équipe pour la clarté des documents fournis, qui sont très complets, notamment en ce qui concerne les emprunts effectués.

Les résultats des comptes nous réjouissent et ont permis des amortissements bienvenus.

Toutefois, si les prévisions fournies par le Canton étaient plus proches de la réalité, la commune pourrait encore mieux répondre aux besoins de sa population. Si ces revenus sont aussi exceptionnels et volatiles qu'annoncés, nous comprenons qu'ils puissent être difficiles à prévoir. Mais dans ce cas, on a plus de mal à comprendre que l'on puisse envisager une baisse d'impôts, qui a des implications à long terme, en se basant sur ces mêmes chiffres. Ceci étant dit, nous allons bien sûr voter les comptes 2023.

M. Yilmaz : c'est avec satisfaction que le groupe socialiste approuvera les comptes 2023 de la Ville de Lancy, qui présentent un résultat excédentaire.

Les comptes 2023 démontrent la bonne gestion et l'excellente santé des finances communales, quand bien même le budget voté était déficitaire.

Par ailleurs des amortissements complémentaires ont pu être réalisés, et la dette a également été réduite, notamment grâce à la réévaluation de la valeur des immeubles du patrimoine financier. Cela permettra de réduire les impacts financiers sur les futurs budgets de fonctionnement de la commune.

Le parti socialiste rappelle que les craintes répétées chaque année lors du vote des budgets par la droite ne se vérifient jamais aux comptes, qui sont les résultats réels pour la Ville de Lancy, et ne dépendent pas des estimations fiscales trop prudentes réalisées par l'Administration fiscale cantonale chaque automne au moment de l'élaboration des budgets.

Comme l'a récemment demandé Vernier, nous souhaitons que l'Association des communes genevoises interpelle le Canton pour qu'il revoie ses méthodes de calculs des estimations fiscales, en particulier pour les personnes morales. Les communes sont tenues d'élaborer des budgets équilibrés, et elles doivent pouvoir le faire en ayant des informations fiables sur leurs

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

revenus, afin de pouvoir fournir des prestations et mener une politique sociale et économique favorable à la population.

Le parti socialiste remercie l'ensemble de l'administration communale et en particulier le service financier pour l'excellente tenue des comptes, et votera favorablement les comptes 2023 de la Ville de Lancy.

M. Antich : le groupe PDC-VL tient à remercier le travail du service financier, en particulier celui de Mme Touzelet, M. Santangelo et M. Chouet, pour la précision et le niveau de détails qui sont fournis dans le rapport et ses annexes.

On constate que cette année les revenus fiscaux étaient légèrement inférieurs à ceux attendus dans le budget. De plus, nous relevons qu'un bénéfice extraordinaire de près de Fr. 9 millions est issu de la réévaluation du deuxième lot des immeubles du patrimoine financier et est donc totalement fictif car il est peu probable que la Ville vende ses immeubles.

Nous nous réjouissons de la bonne santé de notre commune et demeurons attentifs pour les chiffres qui nous seront présentés lors du prochain budget.

M. Dérobert : le groupe PLR remercie le service financier pour son excellent travail et la tenue de ces comptes. On voit une nette amélioration dans tout ce qui nous est présenté. Nous avons fait un petit bénéfice cette année, pas grand-chose, mais c'est une bonne nouvelle au vu de ce que nous avons voté comme budget. Comme le disait mon pré-opinant, M. Antich, sur les amortissements que nous avons faits, c'est un exercice comptable, donc il est bienvenu, nous amortirons, mais sur quelque chose que n'avons pas vraiment en plus.

Le groupe socialiste se réjouissait que les comptes soient toujours bons et il disait que la Droite se plaignait toujours des comptes qui seraient déficitaires. Soit, malheureusement cela tend à s'étioler, on a grossi notre budget de manière monstrueuse ces dernières années, plus de 50%. Et notre manne financière ne va pas augmenter tout au long de ces prochaines années. On sait très bien que nous avons une grosse société qui partira de notre commune prochainement, elle n'est pas encore partie, c'est heureux pour nous. Donc ce maigre bénéfice nous fait quand même un peu peur pour les années à venir, surtout que notre budget ne cesse d'augmenter et pour rappel le budget de cette année a été prévu avec des chiffres bien au-delà de ce que le Canton nous prévoyait. L'avenir nous le dira, mais nous restons préoccupés par nos finances.

M. Couto : le groupe MCG remercie aussi le personnel de l'administration pour le travail effectué pour élaborer les comptes. Nous remercions aussi pour ce résultat aux comptes qui n'est pas négatif, malgré que le budget ait été voté négatif.

Comme l'a dit mon pré-opinant, on a engagé pas mal de dépenses supplémentaires, ces dépenses vont être pérennes dans le temps, concrètement pour ce qui est de l'engagement du personnel.

Et après, au résultat des comptes, pour ce qui concerne les revenus, on n'est pas sûr qu'on maintiendra toujours ces bons revenus. Donc on reste aussi attentif à cette situation.

Nous espérons que le Conseil administratif tiendra compte de cela et que lors des prochains budgets il fera attention et continuera dans la logique de faire des amortissements complémentaires, vu qu'à chaque fois nous avons un résultat aux comptes qui est excédent. Donc le MCG va voter ces comptes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017,

Vu que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (art. 30, al. 1, let. d et f LAC),

Vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport financier 2023 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,

Vu le rapport de la commission des finances, séance du 24 avril 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité ;*
2. *D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de Fr. 173'886'488.65 aux charges et de Fr. 174'073'730.33 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 187'241.68 ;*
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 10'124'136.39 et résultat extraordinaire de Fr. -9'936'894.71.
3. *D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de Fr. 27'438'875.62 aux dépenses et Fr. 10'863'520.17 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 16'575'355.45 ;*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 746'636'172.45 ;*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de Fr. 15'320'163.24 et dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels ;*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

L'arrêté 361-24.04 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Gachet : je tenais à vous remercier de la confiance octroyée ce soir. C'est vrai que le service financier a travaillé de manière très assidue pendant ces cinq derniers mois pour la réalisation du bouclage de ces comptes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Concernant la question sur les évaluations au niveau fiscal, la demande qui est faite par le parti socialiste, on a pris un peu d'avance du côté de l'ACG puisque nous avons auditionné, dans le cadre d'une Commission des finances, Mme Fontanet et le responsable de la planification fiscale vendredi dernier.

La présentation a été très intéressante parce qu'ils nous ont expliqué les mesures de remédiation qu'ils entendent mettre en application dès cette année surtout par rapport à l'évaluation des personnes morales.

Ce qui serait éventuellement intéressant puisqu'on a reçu la présentation, c'est que l'on puisse demander éventuellement soit que l'Administration fiscale vienne vous présenter les outils mis à disposition des communes pour faire cette évaluation et la manière dont ils transmettent les chiffres, soit le cas échéant que l'on puisse vous montrer le modèle utilisé, sans pour autant donner d'autres éléments que le modèle à appliquer. Si du côté du département de Mme Fontanet il y a une entrée en matière, cela pourrait être aussi une alternative de présenter à la Commission des finances les outils mis à disposition.

Mais au regard de ce que l'on a entendu, je me réjouis de voir la manière dont les analyses au niveau des personnes morales vont être faites parce que la problématique pour les personnes morales, la taxation est très compliquée à faire pour les grosses entreprises et ils prennent énormément de retard. Finalement, c'est non pas la taxation de l'année ou des deux années précédentes qui est en jeu, mais ce sont tous les rattrapages qui sont apportés sous forme de correctif. Et c'est là où la marge de manœuvre de l'Administration fiscale est extrêmement faible. Ce qui serait peut-être pertinent, c'est que l'on puisse en commission fiscale vous montrer l'outil utilisé, au moins que vous soyez bénéficiaires de l'information fournie de manière à pouvoir vous expliquer la manière dont c'est fait.

b) Motion « Pour des emprunts responsables » (M082-2023) - Rapport de la Commission des finances, séances des 28 février et 24 avril 2024 (M. Thierry DEROBERT et M. Armando COUTO)

=====

M. Dérobert présente le sujet : Mme Gachet souhaite apporter des précisions pour permettre le vote de la motion. Mme Touzelet résume la présentation de M. Naville concernant les aspects comptables, expliquant les différences entre les liquidités disponibles et le résultat comptable pour clarifier des questions posées par les membres de la commission.

Mme Touzelet explique les décalages entre les enregistrements comptables et les flux de trésorerie, notamment pour les dépenses de fonctionnement, les salaires et les recettes fiscales.

Pour les investissements, l'impact sur le résultat se fait via les amortissements sur plusieurs années, créant des décalages significatifs entre le résultat comptable et les flux de trésorerie.

La Ville de Lancy utilise des comptes courants non rémunérés à Postfinance, BCGe, et l'État de Genève. Mme Touzelet explique que les excédents de trésorerie sont utilisés pour rembourser des emprunts ou couvrir des dépenses courantes. Un commissaire suggère que la Ville pourrait négocier pour obtenir une rémunération des comptes bancaires.

Une commissaire interroge sur les emprunts à court terme, notant qu'ils ne figurent pas dans le rapport annuel. Mme Touzelet explique qu'un emprunt récent de deux mois est contracté pour éviter des engagements à long terme. Elle précise également que la Ville ne fait pas de placements de liquidités.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Mme Touzelet clarifie la nature de la réserve conjoncturelle, qui est une sous-catégorie des capitaux propres, reflétant les excédents passés et n'étant pas directement mobilisable pour les investissements. Cette réserve est utilisée pour évaluer la santé financière de la Ville lors des demandes de prêts.

La motion vise à intégrer des critères de durabilité dans les emprunts. Mme Touzelet reprend les éléments de la présentation de M. Naville, mentionnant que la Ville pourrait définir sa propre charte d'emprunt responsable, inspirée par la CAP. Concernant les emprunts obligataires verts, M. Naville note que cela nécessiterait un changement organisationnel significatif pour la Ville.

Un commissaire suggère de ne pas trop complexifier le travail de la Commission, rappelant que la motion demande essentiellement au Conseil administratif de répondre et de mettre en œuvre des éléments en adéquation. Il recommande de limiter le nombre de séances sur cette motion, considérant le travail déjà effectué comme suffisant.

Un commissaire note l'importance de la transparence et de la bonne gestion financière pour la Ville, tout en prenant en compte les défis et les limites actuelles. Il souligne la nécessité d'éventuellement mettre en place des critères clairs pour les emprunts futurs et d'examiner les possibilités de rémunération des comptes bancaires pour optimiser la gestion des liquidités de la Ville.

M. Couto présente le sujet : la Présidente rappelle qu'une commune aurait deux moyens au niveau de ses flux financiers pour avoir une influence sur le climat : soit au niveau de ses investissements (ce qui n'est pas le cas de la Ville de Lancy qui n'a pas de fonds à investir), soit au niveau de ses emprunts (ce qui est le cas pour la commune).

Un conseiller fait savoir que la Ville de Lancy n'aura pas la mainmise sur ceux qui vont emprunter lorsqu'elle va émettre des emprunts obligataires.

En complément, la Présidente conçoit qu'effectivement une entité qui émet un emprunt n'a pas un contrôle complet dessus.

Vu que la Ville de Lancy aura peut-être un jour besoin d'émettre des emprunts pour soutenir la transition écologique, la Présidente propose dès lors de regrouper la troisième et la quatrième invites en une phrase plus générale : "*prendre des mesures afin de soutenir la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de sa politique d'emprunt*".

La Présidente propose d'enlever la cinquième invite de la motion puisqu'elle a été entretemps répondue.

Un conseiller manifeste être favorable à la première et la seconde invites et n'est pas opposé au maintien ou à la suppression de la cinquième invite puisque le travail a été fait. Il est aussi favorable à la formulation générale proposée par la Présidente pour ce qui concerne la troisième et quatrième invites.

Pour finir, la Présidente conclut aux modifications suivantes :

- la première et la seconde invites resteraient telles quelles,
- la troisième et la quatrième invites sont remplacées par : "*prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre le changement climatique dans le cadre de sa politique financière*" devenant ainsi la troisième invite,
- la cinquième invite devient la quatrième.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission accepte le projet de motion intitulée « Pour des emprunts responsables » en tenant compte des modifications apportées.

M. Colleoni : j'ai reçu un amendement de la Commission des finances qui va dans le sens du rapport. Malheureusement, lors de la commission, il n'y a pas eu un vote formel, c'est pour cela que cet amendement nous vient en plénière.

Je vais répéter l'amendement qui nous est proposé :

Les invites 3 et 4 sont supprimées et remplacées par l'invite 3 : « *prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre le changement climatique dans le cadre de sa politique financière* ».

L'invite 5 initiale passe en invite 4.

Je vous propose de voter cet amendement.

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la motion amendée.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. définir des critères permettant d'emprunter de la manière la plus durable possible,*
- 2. choisir des partenaires financiers compatibles avec les missions, la vision et les objectifs de la Ville,*
- 3. prendre les mesures nécessaires afin de lutter contre le changement climatique dans le cadre de sa politique financière,*
- 4. faire preuve de transparence en fournissant, lors de la présentation des comptes, la liste des emprunts effectués, les montants, les dates et le nom des prêteurs.*

La motion M082-2023 amendée est acceptée par 21 oui, 0 non, 8 abstentions.

c) Motion « A l'assaut des crêtes de Lancy » (M107A-2024) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 25 avril 2024 (Mme Kristine BEUN)

=====

Mme Beun présente le sujet : précisons qu'une partie de la promenade des Crêtes a récemment été rebaptisée « promenade Nicolas Bouvier ».

M. Haas présente la motion au nom du PDC - Vert'Libéraux tout en s'appuyant de photos, M. Bonfanti ayant identifié des difficultés ou des lieux impraticables.

En référence, le plan directeur des chemins piétonniers et des notions du PDCom évoque l'accessibilité universelle mais, malheureusement, pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les personnes en fauteuil roulant ou en vélo-cargo, elle n'est pas accessible, praticable et compliquée à certains endroits, sauf par l'ascenseur de la passerelle de la Visiteuse. De plus, les résidents de la Vendée doivent actuellement prendre le bus pour accéder au parc Chuit alors qu'auparavant l'accès était direct.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Le procès-verbal du Conseil municipal indiquant que les zones des CFF et des Ports Francs offrant peu de possibilités foncières, les collaborations les plus intéressantes se trouvent toutefois du côté de Rolex et de la Fondation Wilsdorf.

Précisons qu'une vingtaine de projets avaient été présentés pour le réaménagement de la promenade et que deux d'entre eux anticipaient le développement du PAV et envisageaient des passerelles à la hauteur de l'Espace Gaimont. Une extension avec le canton et le futur aménagement du PAV serait envisageable.

Diverses possibilités sont proposées pour tous par des ascenseurs ou passerelles, rampes ou accès en dénivelés : l'escalier partant depuis la gare du Pont Rouge n'étant pas satisfaisant, il pourrait être amélioré.

La motion aborde d'ailleurs la piste de l'ascenseur, en lien avec ce qui est prévu au bois de la Bâtie, même s'il ne s'agit pas de la seule option.

Précisons que le PDCom prévoit une liaison avec la passerelle CFF, et l'un des commissaires pense que « l'enjeu du futur est de réutiliser les infrastructures existantes plutôt que de créer de nouvelles liaisons ».

L'identification du problème de l'accessibilité pour tous a été approuvée, et s'il existe des solutions plus ou moins onéreuses pour passer dans le secteur, il faudrait aussi améliorer la mobilité douce sur la rampe de Pont-Rouge. Le projet nécessitera donc une analyse multicritère qui sera effectuée par le magistrat et ses services. Un arrêt TPG supplémentaire pourrait être envisagé.

Après moult discussions, la motion est réduite à une invite dont la formulation est : « *Pour ces motifs, le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'étudier une liaison pour PMR entre le secteur de Pont-Rouge et le quartier de Surville* ».

L'amendement est soumis au vote. Par 10 voix pour, soit à l'unanimité, l'amendement est accepté.

La motion amendée est ensuite soumise au vote.

Par 10 voix pour, soit à l'unanimité, la motion du PDC – Vert'libéraux « À l'assaut des crêtes de Lancy » est approuvée.

Mme Vandeputte : comme cela vient d'être rapporté, notre groupe PDC-VL propose via cette motion de chercher une alternative qui permette à toute personne entravée dans sa mobilité d'accéder au sommet des crêtes depuis Pont-Rouge, et ce sans faire tout le tour du quartier.

Notre groupe souhaite inviter l'administration à se renseigner et à trouver des pistes telles qu'une installation pérenne ou via les TPG avec une navette un peu comme le bus 36 en Vieille-Ville, ou toute autre possibilité qui répond à ce besoin.

La motion a été amendée dans le but d'ouvrir le champ des possibles. L'idée est de développer le maillage piéton et de rendre notre commune accessible et nous invitons donc nos collègues à soutenir cette motion.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts s'est déjà exprimé sur cette motion. Effectivement, on partage le diagnostic qui est fait par cette motion d'une nécessité de réfléchir à une liaison entre le quartier de Pont-Rouge et le quartier de Surville. Il y a beaucoup de solutions qui ont déjà été évoquées durant la commission, Mme Beun les a rappelées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Ce qui nous semblait important de préciser, c'est que plutôt que d'aller déjà vers des solutions supplémentaires d'infrastructures nouvelles, c'est de voir ce qu'il était possible de faire sur les infrastructures existantes et c'est la raison pour laquelle on a soutenu cet amendement d'élargir la motion et de demander au Conseil administratif de réfléchir plus largement à une liaison entre le quartier de Pont-Rouge, en particulier la gare, et le quartier de Surville.

Donc, les Vertes et les Verts voteront positivement cette motion.

M. Bonfanti : effectivement, on a pu longuement en discuter en commission. Je partage l'avis qu'il y a un problème de mobilité et de relation entre le quartier de Pont-Rouge, assez récent, où se trouve une gare, et le Petit-Lancy, notamment le quartier de Surville va fortement se développer ces prochaines années. Il y a aussi le projet de Genève-Montagne qui devrait se développer. C'est vrai qu'il est intéressant de pouvoir y développer une liaison beaucoup plus facile que celle qui existe à présent. On a des bus qui partent depuis Pont-Rouge ou le P+R de l'Etoile. C'est vrai que mis à part l'arrêt de bus qui se trouve vers la boucle du tram, le prochain arrêt est l'arrêt de bus de la place du Petit-Lancy (place des Ormeaux), qui est relativement loin, à plus de 850 mètres. C'est pour cette raison que, lors de la commission, j'ai proposé l'établissement d'un arrêt supplémentaire de bus, du côté du chemin des Vieux-Chênes, qui serait juste derrière l'ancienne parcelle Aubert.

Nous avons écrit pas plus tard que hier à l'OCT pour faire cette proposition et nous reviendrons en séance technique avec les transports publics pour savoir s'il est possible d'intégrer un arrêt de bus dans ce périmètre, ce qui permettrait à ceux qui sont en contre-bas de pouvoir remonter la rampe du Pont-Rouge beaucoup plus facilement, d'atteindre le chemin des Vieux-Chênes et ensuite pouvoir directement se déplacer dans le quartier de Surville.

Par contre, cela n'interdira pas le service de l'aménagement du territoire de travailler sur d'autres possibilités.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de la motion.

Pour ces motifs, le conseil municipal charge le Conseil administratif :

- *D'étudier une liaison pour PMR entre le secteur de Pont-Rouge et le quartier de Surville*

La motion 107A-2024 est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

11) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 26 MARS 2024 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER

a) Fréquentation des centres d'art en 2023 et axes de programmation pour 2024

Programmation 2024-2025

Villa Bernasconi

Avril 2024 : Événement de cartographie « De Traverse » (19-21 avril).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Mai 2024 : Exposition de sculpture avec Maya Hottarek, Paul Paillet et Paolo Wirz.
 Septembre 2024 : Événement sur la traduction autour du Tiret, par Aurélien Gamboni.
 Octobre 2024 : Rétrospective d'illustration avec Helge Reumann.
 2025 : Exposition collective avec Marta Margnietti et Shirin Yousefi.
 Avant l'été 2025 : Transformation en maison domestique par Delphine Reist et Laurent Faulon.

Ferme de la Chapelle

Mars 2024 : Exposition « La fête de Méropé » par Agnès Ferla (dès le 26 mars).
 Avant l'été 2024 : Exposition de Viola Poli et Valentin Merle.
 Septembre 2024 : Exposition de Sabrina Fernandez Casas sur la migration et les identités ouvrières. Autre exposition : Peintures oniriques de Gustave Didelot.

Médiation culturelle

Visites et ateliers scolaires : en français, anglais et allemand, pour tous les âges, y compris des activités spécifiques pour aveugles/malvoyants et sourds/malentendants.
 Ateliers de vacances : à la Villa Bernasconi, en octobre, février et été.
 Visites pour la mairie : Courtes visites de 30 minutes.
 Parcours et activités pour familles : Guides et activités adaptées dans une salle de médiation.

Fréquentation 2023

Publics : majoritairement des groupes scolaires, surtout à la Villa Bernasconi.
 Ferme de la Chapelle : moins fréquentée en raison de sa taille et localisation.

Un conseiller municipal s'interroge sur la fréquentation des expositions. Mme Meyer indique que les expositions d'illustration sont très populaires, mais la fréquentation globale reste stable. Les publics captifs ont augmenté grâce à la mise en place de la plateforme agenda.ch, permettant aux enseignants de réserver des créneaux horaires spécifiques, réduisant ainsi les temps d'attente. Cependant, les capacités d'accueil et le nombre de médiateurs sont insuffisants pour répondre à toutes les demandes scolaires et parascolaires.

Un conseiller municipal demande si la population fait des demandes spécifiques pour des activités. Mme Meyer confirme, mentionnant des aînés souhaitant organiser des événements, mais indique que les moyens manquent pour répondre à ces demandes, comme engager un artiste pour des cours de dessin. Elle souligne que l'organisation interne est à sa limite, et que les petites salles de la Villa limitent l'accueil de tous les publics.

b) Fréquentation de la Bibliothèque municipale de Lancy en 2023 et axes de programmation pour 2024

En 2023, la bibliothèque a enregistré une augmentation de 2,7 % des prêts par rapport à 2022, atteignant 96'422 prêts annuels. Les romans (49 %), les bandes dessinées et mangas (20 %), et les documentaires (15 %) sont les plus empruntés par les adultes. Pour la jeunesse, les bandes dessinées et mangas représentent 43 % des prêts, suivis des albums (32 %). Les inscriptions ont augmenté de 7,4 %, avec 655 nouvelles inscriptions, dont 417 provenant de résidents lancéens. La bibliothèque a acquis 2'685 nouveaux livres et 91 abonnements de périodiques en 2023.

171 activités de médiation et d'animation ont été proposées, incluant lectures, ateliers, conférences et concours, principalement animées par les bibliothécaires. Les activités ont accueilli des publics de tous âges, avec 1'217 participants durant les horaires d'ouverture et 84 rendez-vous pour les classes et crèches. Trois événements hors murs ont également été organisés. Tous les rendez-vous étaient gratuits mais limités par la capacité des locaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Un conseiller municipal demande si la bibliothèque doit refuser des entrées aux événements par manque d'espace et le nombre d'usagers annuels. Mme ANDREY indique qu'il y a 2'500 lecteurs actifs en 2023 et que la capacité des ateliers est souvent insuffisante, ce qui conduit à des refus.

Un conseiller municipal s'interroge sur l'usage de la bibliothèque en dehors des événements. Mme Andrey explique que les 20 places de travail sont très demandées, surtout par les adolescents le mercredi. La bibliothèque offre 90 périodiques papier et a supprimé depuis septembre 2023 toutes les pénalités, ce qui fonctionne bien.

Le Président demande si des documents non rendus doivent être rachetés. M. Bonfanti confirme cette possibilité mais préfère éviter les procédures de poursuites. Une conseillère municipale questionne l'impact de la suppression des amendes sur les délais de retour. Mme Andrey explique que des rappels sont envoyés et un système de pré-rappel est apprécié par le public. Un conseiller municipal approuve la suppression des amendes, ce qui n'a pas affecté les retours. M. Bonfanti et Mme Andrey confirment que d'autres bibliothèques ont adopté des pratiques similaires sans effets négatifs. Mme Andrey mentionne que l'équipe est réduite par rapport aux besoins. Une conseillère municipale note que la Ville de Genève exige le rachat des ouvrages non rendus, contrairement à Lancy. M. Bonfanti souligne l'importance du rôle social de la bibliothèque et de la ludothèque.

c) Etat des lieux sur les réflexions et possibilités quant à l'extension de la Bibliothèque municipale de Lancy

=====

M. Bonfanti et Mme Andrey expliquent les défis d'espace et d'évolution des usages de la bibliothèque de Lancy. Le bâtiment actuel est insuffisant pour répondre à la demande croissante et aux nouveaux besoins. Un projet de transformation et d'agrandissement est envisagé, incluant des espaces de médiation, détente, consultation, et un accès amélioré pour divers publics. Des consultations et études sont en cours pour finaliser le projet et obtenir les autorisations nécessaires. La suppression des amendes n'a pas affecté les délais de retour des documents. L'importance de créer un lieu de vie et d'échange est soulignée, avec une attention particulière aux besoins des adolescents et des familles.

d) Divers

=====

Un conseiller municipal demande si un suivi d'activités est mené par rapport aux ateliers d'artistes de Surville. Les locaux lui ont en effet semblé vides. Une des demandes de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) était que ces ateliers soient des lieux utiles. Il s'interroge si un check-up est prévu ponctuellement.

M. Bonfanti répond que les artistes sont arrivés en octobre. Pour l'instant, aucun check-up n'a été réalisé. Les artistes ont signé un contrat de bail explicite sur le fait qu'ils doivent animer le lieu et y travailler. Il indique pouvoir demander des retours au chef de service et a prévu une visite des lieux d'ici quelques semaines.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**12) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 27 MARS 2024 –
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI****a) Présentation sur les contrôles routiers effectués en 2023-2024 (voitures, motos et
cyclistes)**

=====

Ce sujet a pour but d'effectuer un bilan du travail de la Brigade du stationnement, plus particulièrement ce qui concerne les contrôles routiers. L'introduction du nouveau logiciel (Franc) pour les amendes d'ordre a été à l'origine de nombreux changements. Hormis la gestion des contrôles routiers, les commandements de payer et l'organisation des remplacements des patrouilleuses scolaires restent également à la charge de ce service.

Le nouveau logiciel permet une gestion plus efficace et automatisée des amendes, ce qui laisse le temps d'augmenter les contrôles. Depuis début 2024, plus de 2800 amendes ont déjà été infligées. Au niveau du stationnement, il s'agit de verbaliser également les personnes qui se garent hors des cases autorisées, fréquentes dans certains secteurs. Ce nouveau système permet également de traiter les photos prises des véhicules amendés. Le contrevenant ne peut par contre pas y accéder. Il peut néanmoins voir toutes les informations relatives à l'amende, en scannant le code QR présent sur la facture. Les personnes ont aussi la possibilité de faire opposition directement, ce qui évite des échanges par mails ou par téléphone.

Une collaboration étroite avec le service financier est en place pour la gestion des paiements des amendes. Les contrevenants ont la possibilité de payer par TWINT ou par carte bancaire. Un paiement directement au guichet de la police municipale reste toujours possible. La gestion des contentieux est assez conséquente.

Les rapports de ces amendes sont générés automatiquement, ce qui facilite les démarches administratives, notamment en cas de procédures judiciaires.

En termes d'organisation, La Brigade du stationnement a été réorganisée avec une planification par horaire et par secteur. Ces secteurs sont ceux qui sont utilisés de manière générale par la police municipale, ce qui permet une gestion efficace et coordonnée. Cette organisation est plus structurée et rend les agent-e-s plus disponibles. A noter que grâce au nouveau logiciel, des statistiques peuvent être éditées, et des zones problématiques déterminées, ce qui permet aux agents de cibler davantage les zones à risque.

La question des autres types de contrôle est ensuite abordée. Ceux-ci s'effectuent suite à des doléances d'habitants par exemple. Il s'agit de contrôles de circulation, des mesures préventives aux abords des endroits sensibles comme les écoles, les trottoirs, dans le but de sécuriser la circulation des aînés notamment.

Des contrôles de vitesse (radars mobiles) sont également mis en place régulièrement conjointement avec la police cantonale. Un enjeu important est celui de la sécurité, que ce soit celle des habitants ou celle de la police municipale. Il s'agit de sécuriser les lieux qui ont été choisis, et de se limiter à certains types de contrôles. Les contrôles visent tout type de véhicules, motorisés ou non. Les infractions ciblées sont l'usage du téléphone au volant, les violations de signalisation routière, du port de la ceinture, des feux de jours, et l'utilisation des trottoirs par les cycles.

Certains contrôles sont effectués actuellement au bas de la rampe du Pont-Rouge, suite à l'introduction du sens unique de circulation, notamment le matin lorsque le trafic est dense.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

b) Présentation de la protection civile (PCi)

=====

Cette présentation est assurée par M. Jan, commandant adjoint au service de la protection de la population et de la sécurité (SPPS). La protection civile fait partie des cinq piliers de la protection de la population que sont la police, les pompiers, les services de santé, les services techniques et la protection civile. La protection civile intervient en deuxième recours, après les services d'urgence. Elle renforce et décharge lesdits partenaires en cas d'inondations, d'éclairages sinistrés, sécurise les périmètres, aide à la circulation et à l'approvisionnement en eau et électricité en cas de pénurie. La protection civile a notamment été mobilisée lors de la pandémie pour décharger les hôpitaux. La protection civile intervient également en cas de catastrophe naturelle et d'événements majeurs, et peut être habilitée à prendre des mesures préventives sur demande du Canton.

Lancy fait partie de l'organisation régionale Lancy Cressy. L'ORPC Lancy-Cressy est un groupement comprenant Lancy, Onex et Confignon, englobant un bassin d'environ 60'000 habitant-e-s. Les bureaux sont situés à la Maison de la sécurité à Lancy. Il est piloté par un Conseil, représenté par un-e magistrat-e par Commune. La présidence appartient à Mme Gachet, Lancy étant la plus grande commune et la plus grande contributrice. L'organe valide les grandes décisions de missions et les questions financières. L'ORPC Lancy Cressy comprend trois collaborateurs et collaboratrices à temps partiel: un commandant, un responsable technique et une cheffe d'office. Les constructions sont au nombre de quatre à Lancy, une à Onex et une à Confignon. Ces constructions renferment le matériel et l'équipement destinés aux astreints. Elles servent également à héberger la population en cas de sinistre. L'effectif est de 183 astreints à ce jour, qui ne sont pas des professionnels. En 2024, 1068 jours sont programmés, hors interventions. Les principaux domaines d'affectation des astreints sont l'aide à la gestion de la communication, l'assistance aux personnes en cas de sinistre (relogement, soutien social, soutien au personnel de santé), l'appui technique (sauvetage, renfort aux sapeurs-pompiers), la logistique (ravitaillement, entretien du matériel et des constructions et abris) et la protection des biens culturels.

Les nouveaux enjeux actuels sont les problématiques de pénurie électrique, les dangers dus au réchauffement climatique, comme les inondations, les périodes de canicule. A savoir que Lancy est la seule commune à avoir mené un exercice avec les SIG en cas de pénurie d'eau ou de réseau qui dysfonctionne sur une longue durée.

Ces nouveaux enjeux nécessitent une bonne anticipation et de nouvelles stratégies. Un point important est l'adaptation de la formation donnée aux astreints. Le Canton sollicite régulièrement les groupements communaux, pour encadrer des manifestations sportives, par exemple.

Il s'agit aussi de gérer les points de rencontre d'urgence (PRU). Ceux-ci ont été réactivés dès le début de la guerre en Ukraine. L'information à la population sur la cartographie de ces points a été donnée par un article dans le journal Le Lancéen et via le site internet de la commune. En cas de catastrophe, la Maison de la sécurité est la première base et coordonnera les autres. Elle accueillera les autorités communales et les chef-fe-s de service. Tout est équipé pour créer un lieu de repli permettant à l'administration de continuer de fonctionner. Un dispositif de communication sera rapidement mis en place, les personnes n'ayant pas accès à l'informatique seront aussi contactées directement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

L'effectif des astreints a tendance à diminuer ces dernières années. Cela est dû principalement au fait que le Canton astreint de plus en plus de personnes à sa base, pour ses propres objectifs. Cette stratégie cantonale a fait réagir de nombreuses communes, réduisant les forces dédiées à la population de chaque commune.

**13) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
SEANCE DU 17 AVRIL 2024 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT****a) Situation actuelle de l'exploitation du stade**
=====

La situation actuelle de l'exploitation du stade Florimont et du Lancy FC est plutôt positive. Les rencontres avec l'Institut Florimont sont moins fréquentes qu'avec le Lancy FC, mais la collaboration est bonne.

Des locaux sont partagés entre la commune et l'Institut, ce qui peut parfois poser des problèmes d'incivilités lors de journées sportives.

Des états des lieux ont été effectués et les réparations ont été prises en charge par l'Institut Florimont.

Il est mentionné que le terrain A est en fin de vie et nécessite une rénovation urgente en raison de son état dangereux pour les joueurs.

Des ajustements concernant les installations et les horaires d'utilisation sont également évoqués. Les retours concernant les problèmes de portails ouverts et la circulation routière autour du stade de Florimont indiquent que la situation s'améliore progressivement.

La collaboration entre l'Institut Florimont, le Lancy FC et d'autres associations sportives est fructueuse, avec des projets communs et des événements tels que le tournoi féminin.

Des discussions sont en cours pour améliorer les infrastructures et encourager la pratique sportive féminine. Des investissements dans la rénovation des terrains sont jugés nécessaires en raison de l'augmentation du nombre de licenciés et de l'utilisation intensive des installations.

Des partenariats avec des organisations, telles qu'United World, permettent d'offrir des expériences uniques aux membres du Lancy FC, notamment des voyages à l'étranger et des visites d'infrastructures sportives.

Des initiatives pour développer le football féminin sont également mises en place, et dans le cadre de l'Euro féminin 2025, des événements importants seront organisés.

En résumé, malgré quelques défis à relever en termes de rénovations et d'organisation des événements, la collaboration entre les différentes entités est positive et des projets intéressants sont en cours pour promouvoir le sport et le football féminin au sein de la communauté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**b) Projets futurs**

=====

Le projet futur de la commune de Lancy comprend plusieurs aspects liés à l'aménagement du territoire et au développement des infrastructures sportives.

Un Masterplan a été voté par le Conseil municipal pour planifier la mobilité et les équipements, incluant la question du parking.

La commune envisage également de développer des espaces en zone d'équipements sportifs, en étudiant les besoins du monde sportif local pour les dix prochaines années.

Des projets de rénovation des terrains, notamment celui du stade de Florimont, sont également envisagés, mais nécessitent une validation ultérieure par le Conseil municipal.

En ce qui concerne l'Institut Florimont, le manque d'espaces, notamment indoor, est un problème récurrent pour les pratiquants sportifs. L'Institut espère bénéficier d'un espace supplémentaire dans le cadre des projets de la commune. Des discussions sont en cours pour répondre aux besoins en espaces sportifs, notamment en période hivernale.

De plus, l'enjeu pour les cinq prochaines années consisterait à répondre à la proposition du DIP relative aux horaires d'accueil continu.

La commune envisage également de transférer aux communes les animations et occupations culturelles, sportives et artistiques après 15h00, ce qui pourrait accroître la pression sur les salles existantes.

Des études sont prévues pour développer les surfaces disponibles et créer des espaces multifonctionnels pour les enfants de tous âges.

Des idées telles que surélever le bâtiment actuel sont évoquées, mais rien n'est encore figé et tout est sujet à des études approfondies.

Enfin, la gestion des clubs sportifs, notamment le Lancy FC, est complexe en raison de la diversité des sites et du nombre important de licenciés. Des défis logistiques sont rencontrés, notamment en termes de réservation de salles et de déplacements entre les différents sites.

c) Divers

=====

La Maire, Mme Gachet, estime que la combinaison d'une école privée, d'une association et d'une commune est une démarche très intéressante et enrichissante.

M. Carnazzola souligne la présence de la halle Florimont, un espace permettant la pratique de divers sports, essentielle pour la diversité des activités sportives.

Lors de la journée Lancy Sports, une démonstration d'escrime par l'Institut Florimont a été très appréciée. La salle d'escrime à Florimont a été louée pour ses impressionnants équipements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**14) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 22 AVRIL 2024 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT****Initiatives plan climat – Grands projets énergétiques**
=====

M. Lallini, responsable du pôle énergie a montré une représentation des initiatives liées au plan climat et aux grands projets énergétiques à traiter d'ici 2030.

Avec le plan climat récemment voté, le pôle énergie prend une nouvelle importance. Les projets énergétiques visent à réduire les émissions de CO₂ et à optimiser la consommation énergétique des bâtiments de la Commune de Lancy.

Les comptes liés aux factures énergétiques ont été analysés et montrent une dépense d'environ 2,4 millions par année pour le chauffage (gaz, mazout, etc.), l'électricité et l'eau. Cela correspond à environ 10% du budget annuel de la ville de Lancy, hors salaire et avec les coûts qui ont augmentés de 15%.

Au niveau cantonal, la loi sur le climat demande une baisse de 60% de tonnes de CO₂ émises par année jusqu'à 2030 et de se situer à 2000W d'ici 2050.

L'IDC devrait également être régulé, afin de diminuer à moins de 550MJ/an/m² d'ici 2031, avec une forte possibilité que ces valeurs diminuent encore dans les années suivantes.

Parmi les mesures présentées, on retrouve la rénovation de l'enveloppe des bâtiments, le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables, le développement de la production d'électricité photovoltaïque, l'assainissement de l'éclairage intérieur, et la transition aux énergies renouvelables des systèmes de chauffage.

Des budgets sont prévus pour les différents programmes, avec des objectifs d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂.

Des projets concrets sont en cours, tels que l'installation de panneaux solaires sur 12 bâtiments, l'amélioration de l'éclairage intérieur dans 16 bâtiments, et la mise en œuvre de la mobilité électrique avec 200 places de parking prévues.

Des études et des travaux sont également en cours pour la transition aux énergies renouvelables des systèmes de chauffage dans plusieurs bâtiments prioritaires.

Pour assurer le suivi et l'optimisation des mesures mises en place, un monitoring énergétique est prévu, ainsi que l'analyse des factures et des consommations pour identifier les potentiels d'économies d'énergie.

Un ingénieur génie thermique sera recruté pour coordonner les différents intervenants, assurer la qualité des travaux, et négocier avec les partenaires externes.

En somme, les initiatives du pôle énergie de la Commune de Lancy visent à répondre aux objectifs du plan climat, en réduisant les émissions de CO₂, en optimisant la consommation énergétique, et en favorisant le recours aux énergies renouvelables.

L'objectif de la séance était de sensibiliser les commissaires à la situation actuelle de la ville, qui compte 250 bâtiments sous gestion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Malgré un budget de 250 millions pour l'assainissement des bâtiments, soit 1 million par bâtiment, il est souligné que 17 à 20 millions sont prévus uniquement pour Pont-Butin 70.

Il est crucial de trouver les ressources financières, mais aussi humaines pour mener à bien ces projets de grande envergure.

Des initiatives telles que l'utilisation du photovoltaïque, les économies d'eau, l'assainissement des lumières et la transition de la production de chaleur sont intégrées dans le plan climat de la ville.

En effet, actuellement, un AMO interne travaille à 50%. Avec les mandataires internes, les SIG et l'OCEN, le STE s'est focalisé sur 17 bâtiments, dans les zones dans lesquelles il est possible de raccorder les bâtiments au RTS. Mais une partie, notamment le centre de Lancy, ne sera pas connectée d'ici 2030 au réseau RTS. Il faut ainsi trouver des solutions de façon transitoire, comme des pompes à chaleur.

Des mandataires externes se concentrent sur l'école des Palettes et En-Sauvy, ainsi que la piscine de Marignac, pour un budget voté d'environ 1,3 million. Le contrat de la piscine de Marignac est en cours de signature. Le raccordement est prévu avant la fin de l'année. Il y a ensuite des études détaillées pour des travaux, des mises en service du CAD et pour l'optimisation de la partie consommation énergétique.

Il est souligné que de nombreuses communes font face aux mêmes défis et ambitions, avec une échéance commune pour réaliser ces projets d'ici 2030.

Il est recommandé d'agir rapidement pour se positionner sur les marchés et profiter des subventions actuelles, qui pourraient ne plus être disponibles à l'avenir.

Des discussions ont eu lieu sur la priorisation des bâtiments à rénover en fonction de différents critères, tels que la consommation énergétique et les retours sur investissement.

Pour conclure, le plan climat pour les années à venir prévoit des investissements importants et il est essentiel d'établir un budget pour concrétiser le plan climat ambitieux qui a été approuvé.

Actuellement, un budget de Fr. 250'000.-- par an est alloué aux études, mais il faudra augmenter cette somme pour réaliser des études détaillées, approchant les 5 millions de francs.

Bien que le montant total des projets puisse sembler élevé, il est réalisable avec une répartition adéquate sur les années à venir.

15) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 23 AVRIL 2024 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT

a) Mesures climat II – Lutte contre les îlots de chaleur

=====

Le service de l'environnement est impacté par différentes mesures nommées T1, T2, T4 et T7, qui concernent l'arborisation de la Ville, augmenter la valeur climatique des espaces verts, créer des aménagements temporaires pour l'été, et aménager des fontaines à eau, dans le cadre d'un plan climat

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Un des objectifs est d'augmenter l'arborisation et des zones d'ombre naturelle sur le territoire. Celle-ci a un impact plus important qu'un ombrage artificiel, l'ombre d'un parasol et celle d'un arbre étant tout à fait différentes.

En parallèle, la commune travaille également à l'amélioration de l'ensemble des espaces verts et sportifs.

La mesure désignée T4, mise en place en 2023, prévoit des aménagements de type des structures modulaires et temporaires, comme des pergolas en bois avec une végétation intégrée et des cabanons fraîcheurs.

Les aménagements à forte valeur climatique, sont envisagés tout particulièrement dans les préaux des écoles, dans les aires de jeux et de parcs.

Des efforts sont faits pour créer des espaces agréables toute l'année, en prenant en compte les conséquences du dérèglement climatique.

Quant à la mesure appelée T7, elle concerne les fontaines éco-potables qui seront installées dans différents parcs et dans les écoles.

M. Hasler encourage la commission à prendre en compte le plan climat et ses implications, en mettant en avant des mesures pour un « territoire vivable ».

Des efforts sont faits pour créer des espaces agréables toute l'année, en prenant en compte les conséquences du dérèglement climatique.

Des brumisateurs sont aussi évalués pour leur efficacité en termes de rafraîchissement. Malgré des retours mitigés sur certains aménagements, des ajustements sont attendus pour répondre aux besoins des habitants. Les délais d'intégration des travaux pourraient retarder la mise en place de ces mesures.

En revanche, il est aussi nécessaire de trouver un juste milieu sur des aménagements agréables pendant l'été mais aussi durant l'entre-saison, car les espaces trop ombragés peuvent aussi faire écran au premier soleil du printemps, qui est bénéfique. Il s'agit donc de créer des aménagements qui soient le plus utile possible à toutes les saisons.

b) Eco-bonus lancé

=====

Le projet d'éco-bonus lancé vise à récompenser les ménages de Lancy qui ont fait des efforts pour réduire leur consommation énergétique.

La commune a déjà mené un certain nombre d'actions en faveur de la transition énergétique à destination des propriétaires, notamment le bonus énergie, les visites villa, la carte interactive énergétique ainsi que « Commune rénove ».

Les SIG offrent déjà des remises aux ménages économes. Mais dans un contexte d'augmentation des prix d'électricité, la commune de Lancy souhaite renforcer cette initiative en proposant un éco-bonus aux ménages ayant réalisé des économies d'énergie en 2023.

Ce bonus prendra la forme d'un bon d'achat de Fr. 30.-- à utiliser auprès de commerces partenaires de la ville. La communication autour de cet éco-bonus se fera via différents canaux, tels que le site internet de la commune et les réseaux sociaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Des questions ont été soulevées lors de la présentation du projet, notamment sur le budget alloué et sur l'effet incitatif de l'éco-bonus.

Certains participants ont suggéré d'impliquer davantage les régies pour améliorer l'isolation des logements, soulignant l'importance des actions collectives en parallèle des efforts individuels.

Le nombre de bénéficiaires de l'éco-bonus sera limité aux 4316 ménages ayant réalisé des économies d'énergie significatives en 2023.

Le budget de Fr. 50'000.-- alloué à l'éco-bonus est considéré comme marginal par rapport aux investissements plus importants dans la lutte contre le changement climatique.

L'objectif principal de cet éco-bonus est de soutenir les commerces locaux et d'inciter les habitants à fréquenter les marchés de Lancy. La durée de cette initiative n'a pas été précisée, mais elle semble destinée à être maintenue dans le temps pour encourager les comportements économes en énergie.

c) Retour sur la campagne Mode durable

=====

La campagne sur la mode durable met en lumière les impacts de l'industrie de la mode sur l'environnement et les travailleurs, ainsi que la surconsommation de vêtements en Suisse.

L'objectif de sensibiliser la population, en particulier les jeunes de 15 à 25 ans, à adopter des habitudes vestimentaires plus durables et respectueuses de l'environnement est souligné.

La campagne a inclus 15 animations et ateliers visant à encourager la réparation, la customisation et l'achat de vêtements de seconde main.

Des partenariats locaux ont permis la diversité des activités proposées, allant de la personnalisation de baskets à des soirées thématiques en passant par des expositions sur la fast fashion.

Des événements de plus grande envergure, en collaboration avec des festivals de films, ont également été organisés pour sensibiliser un public plus large. La participation totale aux événements de la campagne a dépassé les 550 personnes, avec un impact encore plus important grâce aux actions comme l'affichage et les concours. Les réseaux sociaux ont également joué un rôle clé dans la diffusion de la campagne. En conclusion, la campagne a été bien accueillie et a permis de mettre en lumière des initiatives existantes tout en fournissant des informations importantes à la population.

d) Divers

=====

Pas de divers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024**16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 25 AVRIL 2024 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Nuisances sonores Léman Express – Suivi de la motion 012A-2020**
=====

Mme Nahory rappelle qu'une motion avait été déposée en 2020 : la problématique n'est toutefois pas résolue.

Des études et actions ont été menées et quatre différents types de bruit ont été distingués :

- les bruits ferroviaires (déjà réglés : les CFF ont pu démontrer que les normes étaient respectées)
- les bruits routiers (surtout au Pont-Rouge, la commune est toujours en attente des mesures que le SABRA n'était pas en mesure de donner, alors demandées en automne 2023) : le retour des poses de capteurs est donc attendu et le SAT espère pouvoir présenter les éléments concernant ces bruits lors de la prochaine séance.

Concernant le bruit routier, le SABRA n'a pas encore effectué les mesures, malgré les demandes de la commune, souhaitant étayer un argumentaire afin de justifier une limitation à 30km/h si les normes sont dépassées. La thématique du bruit routier a été ajoutée à l'ordre du jour. Ainsi, même si la motion originale ne l'inclut pas, il est traité avec l'ensemble des nuisances.

- les bruits solidiens (de nombreux habitants d'Eugène-Lance et de l'arrière, s'en sont plaints lors de rencontres où il leur a été demandé de se constituer en association, ce qu'ils n'ont pas fait. Aujourd'hui, pour cette raison, il n'a pas été possible de tester ces bruits).

Ces bruits affectent plus les immeubles éloignés des rails (contrairement aux attentes) et le ressenti est perçu différemment selon les individus, voire insupportable pour certains qui déménagent (et ce malgré les analyses).

Précisons que les TPG n'ont pas été particulièrement respectueux des habitants du secteur. Contrairement aux dispositions prises notamment à la gare et dans le tunnel, des coussinets d'amortissement sous les rails n'ont pas été installés (les habitants de la Chapelle avaient formulé cette demande, mais ceux d'Eugène-Lance avaient été tellement rassurés par les CFF qu'ils ne sont pas entrés dans la procédure d'opposition et les CFF ont décidé de ne plus mettre les coussinets pour réduire les coûts devenus mirobolants du CEVA). Ainsi, tout un périmètre à l'extérieur ne bénéficie pas d'infrastructures qui pourraient atténuer le bruit solidien.

- et les vibrations qui, mesurées, respectent les seuils légaux.

Les rapports sur les vibrations ont été transmis aux différentes associations (via la coordinatrice de quartier), ainsi qu'aux contacts d'Eugène-Lance connus.

Cependant, dans ces études, il faut relever la manière dont sont calculés les bruits (les nuisances étant ponctuelles) et l'analyse nivelle ceux-ci sur une heure.

Néanmoins, au niveau technique, le SAT remarque que le ressenti des gens n'est pas pris en compte dans l'étude du bruit et il y a donc un décalage entre les deux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Concernant la différence du ressenti des vibrations selon les quartiers, il est également demandé si la combinaison des différents types de bruits est considérée comme pouvant « causer un effet cocktail dangereux, à la manière des produits phytosanitaires ».

Précisons que l'étude de " *Résonance* " (reçue en 2024) a considéré quatre secteurs (Pont-Rouge, Mallet, les zones villa d'Eugène-Lance et la ligne d'immeubles d'Eugène-Lance) et des capteurs de vibration ont été insérés à l'intérieur des bâtiments.

Concernant le rapport de " *Résonance* " évoquant une directive intéressante pour l'évaluation des vibrations et du son solidien (datant du 20 décembre 1999), et bien qu'elle soit applicable à titre de règlement transitoire, il est souhaité de savoir si l'état légal actuel a été utilisé comme base. En fait, pour autant que le bureau s'y soit basé dessus, rien d'autre n'a dû sortir entre 2020 et 2024.

Concernant les radars à bruits, Lancy a fait une demande pour être « une commune test », le nombre de radars étant restreint. Mme Nahory précise que le radar test serait installé à la route du Grand-Lancy. Comme il n'existe pas de cadre légal en lien avec ces radars, il est donc possible de prendre des mesures mais pas d'amender des dispositions en fonction des résultats.

Enfin, concernant Eugène-Lance, le bruit routier a été fortement réduit depuis que l'avenue a été mise en sens unique il y a quelques années.

b) Mesures du Plan d'agglomération franco-valdo-genevois, bilan des mesures sur le territoire lancé

=====

M. Galland rappelle que le Plan d'agglomération (PA) sur Genève est transcantonal et transfrontalier et reflète la volonté d'organiser des projets communs. Ce plan est centralisé et bénéficie d'une gouvernance franco-valdo-genevoise (notamment avec des mesures de temporalités et de cofinancement). Pour la commune, il est important de savoir si l'une des mesures (dont deux types de financement : l'investissement, qui est une somme fixe allouée et/ou le subventionnement, qui est souvent proportionnel à l'effort financier que la commune va fournir.) serait cofinancée par la Confédération. Dans ce cas, il faudra effectuer les mesures dans un certain délai, sinon le cofinancement fédéral sera perdu : d'autres pistes sont explorées (avec les fondations et/ou les privés sur le périmètre).

Même si le Canton a une vision plus large, des projets de PA sont souvent reconduits (dus à la catégorisation de leur priorité selon l'évolution genevoise).

Pour rappel, les mesures font office de projets de loi au Grand Conseil.

Diverses mesures annoncées sont ensuite présentées avec divers PA, dont certaines vont devoir être retravaillées et priorisées, réévaluées dans le temps (en lien avec la stratégie du Canton), pour le pont de Lancy (par une destruction/reconstruction car il devra supporter le passage du tram tout en maintenant le flux de circulation), une requalification de l'espace public côté Petit-Lancy (une pré-étude a ainsi été envoyée à l'État pour établir ce que la commune souhaite si la ceinture urbaine devait s'opérer, afin d'obtenir une qualité intéressante) et Eugène-Lance (reliant les deux pôles de Pont-Rouge et Bachet-de-Pesay), l'axe de mobilité douce des Semailles (dont la commune de Plan-les-Ouates a inscrit la mesure, d'une importance future), et notamment pour la requalification de la route du Grand-Lancy (l'adjudication de l'étude a eu lieu récemment et portera plutôt sur la faisabilité).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Le Plan d'agglomération s'attèle à proposer surtout des mesures de mobilités et également sécuritaires, pour une amélioration de la qualité des aménagements.

Un des objectifs des séances du Plan d'agglomération est de discuter les mesures qui présentent des intérêts communs. Les priorisations sont donc parfois d'intérêt cantonal.

Par ailleurs, il est intéressant de voir que les mesures à Lancy ne sont pas toutes portées par la commune, mais aussi par les offices cantonaux.

Les chiffrages doivent être précisés par des études (les coûts sont toujours annoncés, une évaluation au mètre carré est effectuée). Par rapport aux mécanismes, le Canton procède souvent à des études de faisabilité et préliminaires, dont des éléments peuvent être repris par la commune en phase d'avant-projet.

Concernant le pont de Lancy (la résolution ayant été votée par le Conseil municipal il y a deux ans), il doit être réétudié (le flux des TIM est doublé avec le tablier inférieur et la part dévolue aux piétons et cycliste est aussi minime); des détails supplémentaires sont demandés (état actuel du projet et le respect des délais). Le Conseil d'Etat souhaitant maintenir les délais, la majorité du TIM passerait en dessous, avec les trams en surface car la volonté du Canton est de privilégier la mobilité douce.

Le Conseil administratif reviendra avec les plans affinés dès qu'ils seront prêts, le Grand Conseil effectue encore des analyses pour des améliorations (il existerait d'autres variantes viables).

Concernant la passerelle (pour autant qu'elle soit subventionnée par la Confédération), la commune réglera entre 0 et 4 millions de francs (l'infrastructure étant bien plus onéreuse).

Enfin, et concernant l'horizon de réalisation de l'autre passerelle plus au nord de l'avenue Vibert (fortement liée au développement des parcelles CFF), les conditions actuelles ne permettent pas d'envisager une solution dans un avenir proche car même en trouvant un accord avec les CFF, les débouchés alentours sont compliqués.

c) Divers

=====

Concernant la copie papier du PDCom, Mme Nahory informe que l'opération est en cours (ce sera livré dans les meilleurs délais aux membres de la Commission de l'aménagement, ainsi que sur demande pour le reste du Conseil municipal).

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)

17) REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION M100-2023 « POUR LE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE LANCY

-
1. *Entreprendre l'installation de parcs solaires sur les surfaces en toiture ou en façade des bâtiments appartenant à son patrimoine immobilier.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Dans le contexte de sa stratégie énergétique et du Plan Climat Lancy (mesures phares E9 – Développer la production d'électricité photovoltaïque au sein des bâtiments et infrastructures de la Commune et E10 – Développer la production d'électricité photovoltaïque au sein des équipements sportifs de la Commune), la Ville de Lancy a élaboré un programme photovoltaïque pour les années 2024-2025, axé sur l'équipement de douze bâtiments administratifs en panneaux solaires. Ce programme, envisageant une puissance crête de 1 MWc, représente un investissement prévisionnel d'environ 2,9 millions de francs. Il vise à satisfaire 16% des besoins électriques des bâtiments concernés, escomptant ainsi générer des économies annuelles avoisinant les Fr. 150'000.--. Cette initiative, approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal en janvier 2024, se trouve actuellement en phase de préparation du cahier des charges, en prévision de la publication de l'appel d'offres prévu pour le deuxième trimestre 2024.

Prochaines étapes : *Un projet crucial du programme implique la réalisation d'une étude de faisabilité, soutenue financièrement par les Services Industriels de Genève (SIG) et dirigée par un mandataire spécialisé. Cette étude vise à évaluer minutieusement le potentiel solaire d'autres bâtiments appartenant au patrimoine financier et administratif de la commune, en partenariat étroit avec la régie Brun. La finalisation de cette étude et la présentation détaillée du projet au Conseil municipal sont prévues pour l'année 2025.*

- 2. Prendre en compte les nouveaux éléments législatifs cantonaux et fédéraux survenus depuis l'adoption du Plan Directeur des Énergies de la Ville de Lancy pour le mettre à jour, puis mettre en œuvre la fiche action #4, prévoyant d'encourager le déploiement de panneaux photovoltaïques et l'autoconsommation sur le territoire communal.*

Le Plan Directeur des Énergies Communal de la Ville de Lancy (PDCom Énergie), élaboré dans le cadre de la révision du Plan directeur communal (PDCom), a été adopté par le Conseil municipal le 22 juin 2023 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 novembre 2023. Depuis lors, ce document constitue une planification contractuelle qui lie les autorités cantonale et communale entre elles et a force obligatoire pour celles-ci. Non opposable aux tiers, il ne produit aucun effet juridique à l'égard des particuliers.

De nouveaux éléments législatifs cantonaux ou fédéraux, survenus depuis son adoption, seront intégrés dans le PDCom Énergie lors de sa prochaine révision, prévue à l'horizon 2030 – en même temps que le PDCom. Dans l'intervalle, la phase de mise en œuvre peut être déployée sans qu'une mise à jour des études soit nécessaire.

Pour mettre en œuvre les objectifs de la fiche action #4 du PDCom Énergie et encourager le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal, la Ville de Lancy propose aujourd'hui plusieurs prestations aux propriétaires privés. Elles ont pour but d'informer, orienter et inciter les propriétaires privés à mettre en place des installations solaires photovoltaïques sur leurs toitures.

- 1) Carte interactive énergétique.** *Accessible depuis le site web de la Ville de Lancy, la carte interactive énergétique (<https://lancy.ncsa.ch/>) de Lancy informe la population et les propriétaires sur les recommandations de la stratégie énergétique communale et sur les différentes ressources disponibles pour leur bâtiment ou leur parcelle. Les personnes intéressées peuvent y découvrir le potentiel solaire photovoltaïque de leur bâtiment et trouver des informations techniques au sujet des installations photovoltaïques ainsi que sur les aides financières fédérales, cantonales et communales à leur disposition.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

- 2) **Bonus Energie.** Dans le cadre du programme de subvention communal Bonus Energie, la Ville de Lancy propose un soutien financier aux propriétaires de villas, appartements PPE et petits immeubles (coopératives) afin de les accompagner dans la rénovation énergétique et le passage aux énergies renouvelables, dont le déploiement de panneaux photovoltaïques. Les propriétaires peuvent bénéficier d'aides financières pour le diagnostic de leur bâtiment (CECB+), ainsi que pour les installations photovoltaïques. Doté d'un montant total de 1 million de francs sur 5 ans, le programme de subventions a été révisé en décembre 2023 pour augmenter le soutien aux propriétaires : les installations photovoltaïques sont désormais à 100% de la subvention fédérale (rétribution unique), jusqu'à hauteur de Fr. 40'000.-- au maximum.

Prochaines étapes : Pour continuer à encourager l'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire lancéen, la Ville de Lancy prévoit de nouvelles actions d'information et d'accompagnement auprès des propriétaires, avec notamment des séances d'information ciblées à l'égard des propriétaires privés, ainsi que l'accompagnement groupé pour les appels d'offres d'installateurs de panneaux photovoltaïques, en collaboration avec SIG-Eco21.

3. Agir sans délai sur les invites précédentes, afin de bénéficier des programmes d'incitation et d'encouragement fédéraux et cantonaux en faveur du déploiement de l'énergie solaire.

Comme décrit ci-haut, les actions en faveur de l'énergie solaire photovoltaïques sont en cours de réalisations et prévus à court et moyen terme.

Les objectifs :

- Optimiser le financement du déploiement de l'énergie solaire à Lancy.
- Exploiter les programmes d'incitation fédéraux et cantonaux.
- Faire de Lancy un modèle de développement durable et de transition énergétique.

Les actions :

1. Collaboration étroite avec les services cantonaux et fédéraux avec les supports du Gestionnaire Délégué :
 - Identification des programmes d'incitation les plus pertinents et avantageux pour Lancy.
 - Analyse des critères d'éligibilité et des montants des subventions.
 2. Bénéficiaire de la Rétribution Unique (RU) :
 - Subvention fédérale pour les petites et grandes installations photovoltaïques.
 - Couverture jusqu'à 30% des coûts d'investissement.
 - Soutien financier significatif pour le programme photovoltaïque 2024-2025.
 3. Solliciter la Prime Solaire des SIG pour 2024 :
 - Subvention des Services Industriels de Genève.
 - Montant équivalent à 20% de la subvention fédérale.
 - Jusqu'à 2'000 CHF supplémentaires.
 - Maximisation des subventions disponibles.
 4. Dépôt des demandes de subventions dans les meilleurs délais :
 - Respect des dates limites.
 - Garantie du bénéfice des aides financières.
 - Réalisation des projets d'énergie solaire dans les délais impartis.
4. S'assurer notamment sur l'obligation d'équiper ses constructions de panneaux photovoltaïques vouées non seulement à la production d'énergie pour la consommation du superficiaire mais également pour la vente aux tiers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Lancy s'assure que ses constructions sont équipées de panneaux photovoltaïques, en ligne avec les objectifs cantonaux de passer de 100 GWh par an en 2022 à 320 GWh en 2030. Cela inclut non seulement la production d'énergie pour la consommation locale mais aussi la vente d'énergie excédentaire aux tiers, renforçant l'engagement de Lancy en faveur d'une économie d'énergie circulaire et durable.

POINTS FINAUX

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Dätwiler : en début de séance, Mme Moyard a déjà répondu en partie à ma question. Je vais quand même la poser.

Les personnes à mobilité réduite (PMR), les trams sont accessibles grâce à leur plancher surbaissé, mais certains quais ne sont pas suffisamment hauts pour permettre le passage du trottoir au véhicule.

Toutes les communes doivent mettre en conformité l'accessibilité des PMR aux transports publics.

Pour rappel, les TPG gèrent les distributeurs de billet, les potelets d'information aux voyageurs. Par contre, les communes sont responsables de l'aménagement des arrêts : hauteur des trottoirs et des quais, des abribus et des poubelles.

Est-ce que le Conseil administratif a fait le nécessaire pour mettre en conformité l'accessibilité des PMR aux TPG. Sinon, dans quel délai cela sera-t-il fait et à quel coût pour notre commune ?

Deuxième question : pour informer la population, je sais que la route du Pont-Butin qui est sur ledit pont est du domaine cantonal et non communale. Après une étude test appelée Optimalux, depuis octobre 2022, les lumières sur le pont Butin sont toujours éteintes la nuit.

De mon point de vue, il aurait été préférable de laisser une lumière sur deux allumée pour assurer la sécurité des usagers, cyclistes, piétons, coureurs.

Auriez-vous des informations du Canton et de la police si cela va continuer ?

Mme Beun : j'ai deux questions. L'une concerne l'accès des immeubles 45-51, avenue du Curé-Baud. Que l'on vienne sur la route de Base ou sur l'avenue du Curé-Baud, en provenance de Plan-les-Ouates, ou de l'école en Sauvy, il ne nous est actuellement pas possible de tourner à gauche ou à droite pour accéder à nos immeubles, à nos places de parc. Cela concerne les usagers, nos voisins, nos visiteurs, la police, les ambulances, les pompiers et tous les techniciens. Nous aimerions savoir si vous avez pu trouver une solution à ceci.

Ma deuxième question : nous avons effectué une demande concernant des barrières de protection lorsqu'on est par exemple au parc en Sauvy et que l'on veut traverser les rails côté Curé-Baud. Nous aimerions avoir des barrières de sécurité et, comme existant à l'espace Palettes, si possible un passage-piétons supplémentaire, comme demandé précédemment par écrit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

M. Dérobert : première information, jeu des chaises musicales, comme le MCG nous cède un siège en Commission de la sécurité, le PLR nommera Leila Khatchadourian dans cette commission.

Une question : j'ai oui dire, mais sans plus d'informations, qu'une demande de permis de construire avait reçu un avis défavorable de la commune de Lancy concernant l'école de Florimont qui prévoyait notamment des plantations d'arbres et un dégrappage d'un certain nombre de surfaces bétonnées, etc. Je n'ai pas énormément d'informations, donc je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Mais est-ce que vous, vous êtes au courant de la chose ?

M. Couto : comme l'a dit mon préopinant sur la question des chaises musicales, nous avons des modifications au niveau des commissions parce qu'on cède une place au PLR et en plus on a un nouveau membre.

A l'Aménagement, ce sera M. Spagnolo et Mme Beun.

Aux Finances, M. Dätwiler et moi-même.

Aux Travaux, M. Bonvin.

A la Sociale, moi-même.

A la Sécurité, M. Innocenti.

A la Culture, M. Innocenti.

A l'environnement, M. Dätwiler et Mme Beun.

A l'Administration, M. Spagnolo.

Aux sports, M. Dätwiler et M. Bonvin.

Et je resterai au Bureau.

M. Colleoni : a-t-on des réponses de la part du Conseil administratif ?

Mme Moyard : M. Dätwiler, bien entendu que nous nous conformerons au cadre légal, c'est pour cela que je vous ai soumis un exposé des motifs en octobre 2023 sur le rehaussement des derniers quais qui n'étaient pas encore conformes. Ce crédit a été voté par votre Conseil, les travaux sont quasiment terminés. Les seuls qui restaient, ce sont ceux qui sont justement contenus dans l'exposé des motifs qu'on a déposé aujourd'hui pour les arrêts stade de Genève. Il y a quelques arrêts dont les rehaussements ont été faits de manière provisoire, parce que ce sont des lieux qui vont être réaménagés de manière définitive. Donc on ne va pas refaire maintenant du génie civil pour tout recasser dans un an. C'est le cas de la rampe de Pont-Rouge et c'est le cas des arrêts qui sont en lien avec la voie verte, notamment sur le chemin du Bac.

Donc, cette question a été tout à fait prise en mains. M. Bonfanti répondra à votre deuxième question.

Mme Beun, vous faites régulièrement des demandes concernant des aménagements du tram 15. Quand on pose une question en fin de séance, c'est pour avoir des réponses, pas forcément des actions. Si vous souhaitez des modifications et des actions de la part du Conseil administratif, il faut utiliser d'autres objets délibératifs qui existent dans votre règlement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

A part ça, on vous redit ce que l'on vous a déjà dit : la prolongation du tram 15 est sous maîtrise d'ouvrage cantonale, donc nous n'avons pas la latitude de faire telle ou telle chose comme on le souhaiterait. Les passages-piétons, c'est souvent une question de distance entre eux et entre d'autres éléments. En résumé, l'OCT regarde et s'il refuse, c'est en général parce qu'il considère ou bien que la distance entre deux passages-piétons est trop faible ou qu'il y a une autre entrave et il considère que c'est une entrave excessive au trafic. Sinon, je vous suggère d'agir au niveau du Canton.

La question des barrières, il me semble que vous aviez déjà posé la question. J'avoue ne pas avoir eu le temps de refaire les recherches. De mémoire, ce n'était pas possible de mettre des barrières, là aussi pour des questions de distance. C'est pour cela que nous avons une patrouilleuse en face du parc et du pavillon provisoire, c'est pour cela que nous avons une deuxième patrouilleuse qui est en fonction pour les heures de sortie d'école. Le reste, ces questions ont déjà été posées au stade de l'avant-projet, du projet, du crédit pour les aménagements, mais je vous rappelle que ce n'est pas un projet cantonal.

M. Bonfanti : il y avait une première question en lien avec Optimalux, j'avoue que j'étais convaincu que les lumières avaient été rallumées sur le pont Butin, d'autant plus que c'était une demande qu'on avait faite en termes d'observation par rapport au projet Optimalux. Etes-vous certain que cela n'a pas été rallumé ?

M. Dätwiler, hors micro, confirme que cela a été rallumé.

M. Bonfanti : alors, ils ont rallumé. Vous me rassurez, parce qu'on en a fait la demande. Donc, j'ai répondu à votre question. Optimalux est un projet cantonal, qui touche avant tout la voirie cantonale, mais cela avait des impacts au niveau communal parce qu'on a des tronçons qui se rattachent au réseau cantonal. Ils ont installé le système, ils nous ont demandé de faire des observations par rapport à ce qui a été mis en place et c'est vrai qu'on avait fait des retours avec la ville de Vernier que le fait d'avoir éteint totalement le pont Butin posait des problèmes de sécurité, tant aux piétons qu'aux cyclistes. C'est pour cela qu'on avait demandé que certains éclairages puissent quand même être allumés, un sur deux ou un sur trois, et si cela a été fait, c'est que pour une fois le Canton nous a écouté, ce n'est pas plus mal.

Pour répondre à Mme Beun sur les interdictions de tourner à gauche ou à droite, effectivement nous avons aussi constaté que le schéma de circulation à deux endroits posait problème. C'est d'autant plus étonnant que ces plans ont été validés tant par le Canton que par la Confédération parce que ce sont des mesures qui ont été prises en lien avec le tram. Donc, nous avons demandé une séance avec l'Office cantonal des transports pour trouver des solutions au niveau de ce schéma qui pose effectivement de gros problèmes de sécurité, parce que pour ceux qui veulent rentrer du côté de l'avenue de Curé-Baud, ils ont interdiction de tourner à gauche, donc ils ne peuvent pas rentrer dans leur parking. Si on veut mettre un tourner-à-gauche, il faut mettre un feu de signalisation, ce qui va poser des problèmes pour l'OCT. Il faut qu'on regarde avec ce dernier comment on peut trouver des solutions à ce niveau.

Pour M. Dérobert, s'agit-il d'une APA ou pas ?

M. Dérobert indique qu'il n'a pas plus d'informations.

M. Bonfanti : la seule APA que j'ai validée ces derniers temps, c'est une APA qui concernait un réaménagement sur le chemin du Crédo, donc contigu à l'Institut Florimont. Il s'agissait de planter des arbres, de couper aussi des arbres et ces arbres qui vont être plantés vont être du côté du domaine public, c'est pour cela qu'on doit réaliser une convention d'entretien par rapport à l'Institut Florimont.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

Là-dessus, on reviendra avec des éléments beaucoup plus concrets et globaux. Je vous rappelle que le PLQ de Florimont est discuté depuis à peu près 10 ans, que le Conseil municipal ne l'a toujours pas préavisé parce qu'il n'est toujours pas finalisé et j'ai quand même demandé au Canton qu'il accélère la cadence pour qu'on puisse faire un préavis du Conseil municipal de ce PLQ qui pose certains problèmes dans la mesure où la plupart des autorisations de construire a été donnée alors que le préavis du Conseil municipal n'a pas été donné, ce qui n'est pas très bien en termes d'équité par rapport à d'autres projets où les promoteurs attendent que le préavis du Conseil municipal et une validation du PLQ soit faite par le Conseil d'Etat avant de déposer les autorisations de construire.

Mme Gachet : concernant les statistiques policières en lien avec l'extension des lumières sur le pont Butin, je n'ai pas les dernières sur les quatre derniers mois, mais fin 2023, la police cantonale, n'a pas été interpellée une seule fois pour des questions d'accident, je parle bien au niveau de la mobilité douce, piétons ou vélos. Cela a été un gros étonnement de ma part, peut-être que tout le monde a été très prudent ou tout le monde était bien équipé, mais en tout cas, fin 2023, aucune demande auprès de la police pour signaler un accident.

19) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Colleoni : en même temps que l'élection du Bureau, on va voter le planning des séances du Bureau et du Conseil municipal. Je l'ai loupé au niveau des Communications du Bureau. On veut faire un vote formel à ce moment-là puisque c'est le planning. Tout le monde l'a reçu.

M. Dätwiler : pour le MCG, ce sera M. Couto qui siègera au Bureau à partir du 1^{er} juin.

Mme Equey : pour le groupe PLR, c'est M. Daher qui va siéger au Bureau, à la fonction de vice-Président, dès le 1^{er} juin.

Mme Mühle : le groupe des Verts propose Mme Monod comme membre du Bureau.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL a le grand plaisir de proposer Michele Colleoni, en tant que Président du Conseil municipal.

L'assemblée applaudit.

Mme Dia : le groupe socialiste propose Mme Ruerat comme Secrétaire du Bureau.

M. Colleoni : en même temps que le vote du Bureau, on va voter le planning.

Vote accepté à l'unanimité.

M. Colleoni : je lève la séance, bonne soirée.

La séance est levée à 22h15

La Secrétaire :

Véronique Equey

Le vice-Président :

Michele COLLEONI

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Jotterand pose une question concernant les passages-piétons. Elle est inaudible en l'absence de micro.

Mme Moyard : Monsieur le Député lancéen, merci de nous faire l'amitié de venir nous dire bonjour.

On prenait le pari avec mes collègues pour savoir si vous alliez nous parler épingles à vélo ou passages-piétons sur l'avenue Eugène-Lance, vous voyez qu'on a gagné le pari.

Je vais vous répondre comme toutes les dernières fois, c'est-à-dire que l'avenue Eugène-Lance est en zone 30 et donc la zone 30 ne prévoit pas de passages-piétons. Là, vous allez me dire : mais oui il y en a. Et je vais vous dire : oui, c'est parce que les seules exceptions, c'est quand on est proche d'une école. A la question de savoir s'il y aura des passages-piétons sur le bas d'Eugène-Lance plus tard, la réponse est non. Par contre, ce qui arrivera une fois néanmoins, c'est le réaménagement de l'entier de l'avenue, et particulièrement la suite par rapport au premier tronçon qui avait été fait depuis la route du Grand-Lancy jusque devant l'ILL, qui fait partie du projet d'agglomération 4 ou 5. C'est un projet d'aménagement qui doit encore être fait, mais je crains qu'il ne fasse pas fleurir les passages-piétons.

M. Bonfanti : par contre, on a des réflexions sur l'avenue Eugène-Lance, au bout de l'avenue, où il y a la station-essence et la gare. On a une réflexion de réaménagement dans ce périmètre pour le mettre en zone de rencontre, permettant de relier le nouveau bâtiment qui a été construit à l'entrée de la gare. C'est une réflexion qu'on a et qu'on souhaite développer assez rapidement parce que, si je ne me trompe pas, des travaux au niveau du CAD vont bientôt débiter dans ce périmètre et on aimerait concilier les deux.

Une question du Groupement du Plateau également inaudible en l'absence de micro, qui concerne l'application des projets mentionnés dans le PDCom.

M. Bonfanti : ce n'est pas que je ne veux pas répondre à votre question, mais elle n'est pas assez précise à mon goût. Les projets du Plateau, vous entendez en termes de modification de zone ?

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le PDCom. Dans ce périmètre, le Conseil municipal, tout comme le Conseil administratif, souhaitait une non-modification de zone, c'est-à-dire de rester en zone villas 5. Le Canton a remis en question cette demande en disant qu'il souhaitait qu'on puisse travailler sur ce périmètre ces prochaines années. Cela ne veut pas forcément dire passer en zone de développement 3, cela veut juste dire qu'il faut que l'on puisse argumenter sur le fait qu'on souhaite rester totalement en zone villa ou si l'on souhaite potentiellement morceler ce périmètre pour créer peut-être en partie de la zone de développement 3 authentification, ou d'autres zones, type zone village avec des gabarits de bâtiments qui seraient plus bas.

Une réflexion devra avoir lieu ces prochaines années, on n'y échappera pas parce que si on ne fait rien, c'est le Canton qui activera sans doute une zone de développement 3 dans ce périmètre. C'est une des hypothèses que je peux mettre en avant, même si ces dernières années la pression sur ce périmètre est moins forte qu'auparavant. Cela reste politique, on a une majorité de droite au Grand Conseil qui ne souhaite pas déclasser des zones villas, on verra si à un moment donné le Conseil d'Etat a l'idée de vouloir déclasser pour voir comment le Grand Conseil prend cette idée.